



Les migrants

Lettre 83 aux cercles de silence

Mai 2024

Vous trouverez (chapitre France – avant les élections) dans cette lettre des **éléments pour diriger votre vote du 9 juin**, aux élections européennes. A l'heure de la diffusion de cette lettre, il est difficile de se procurer les propositions des 28 listes annoncées. Mais d'ici 10 jours, peut-être qu'il sera possible d'obtenir ces propositions !

Michel Girard

Table des matières

Cercles de SILENCE	2
Aix-en-Provence	2
Bressuire.....	3
Maubeuge.....	3
FRANCE	3
Avant les élections européennes.....	3
Des éléments pour voter le 9 Juin 2024	4
le Conseil d'État saisi pour non-respect de la Convention des droits de l'enfant.....	10
Aide médicale d'État : les femmes précaires sont visées par la réforme	11
Guadeloupe	12
Lyon	12
Mayotte	14
Montreuil.....	16
Pau.....	16
Sciecq.....	17
Tours.....	17
Tromblaine	18
MEDITERRANEE.....	18
SOS Humanity	19
Ocean Viking.....	19
UNION EUROPÉENNE.....	20
Importance des élections européennes pour la mise en place des politiques d'asile	20
Dimanche 9 juin 2024 en France.	20
15 pays européens veulent l'envoi des migrants dans des pays tiers.....	20
Appel aux députés européens : rejeter la réforme du Code frontières Schengen lors du vote en plénière.....	21
L'UE reconnaît "une situation difficile" dans ses partenariats avec les pays africains pour lutter	

contre l'immigration irrégulière.....	23
Belgique.....	24
Chypre.....	24
Croatie.....	25
Espagne.....	26
Finlande.....	29
Grèce.....	31
Italie.....	34
Pays-Bas.....	35
EUROPE.....	36
Kosovo.....	36
Royaume-Uni.....	36
ASIE.....	38
Irak.....	38
AFRIQUE.....	39
Algérie.....	39
Bénin.....	39
Ethiopie.....	40
Sénégal.....	41
Tunisie.....	41
TEMOIGNAGE.....	44

CERCLES DE SILENCE

AIX-EN-PROVENCE



Voilà au moins du soleil pour résister aux contraintes de plus en plus nombreuses qui se dressent devant les humains qui viennent dans nos pays pour vivre, sans risques, une vie d'homme, et qui pour cela se voient obligé de quitter leur pays, leur famille, leurs façons de vivre et souvent d'apprendre une nouvelle langue.

BRESSUIRE

Malgré la pluie, parfois forte, ce sont plus de 70 personnes qui sont passées à ce Cercle de Silence, pour soutenir les immigrés, défendre et améliorer leurs droits. Le Flyer distribué en 50 exemplaires traite de : - Stop aux contre-vérités - Bonnes et mauvaises nouvelles - Rejet de la refonte du code des frontières Schengen. Signalons quelques bonnes nouvelles : Un guinéen, avait demandé la Carte de Résident. Malgré plus de 5 ans de cartes temporaires, il a été convoqué à la



Commission des Titres qui a donné un avis favorable. Mais la préfecture a refusé. Le Tribunal Administratif vient de condamner la préfecture. Une marocaine, pour renouveler sa carte de séjour motif Santé, a sollicité l'aide de France Services, qui l'a renvoyée sur le Service Social qui a refusé aussi de l'accompagner, au motif que la demande était à faire par voie numérique. Avec l'ARDDIB, elle fait une démarche par voie postale.

MAUBEUGE

Voilà un panneau qui donne un avis clair, en cette période des élections européennes. Les habitants de Maubeuge qui sont passés devant le cercle de silence devraient avoir une vision claire et nette des causes que nous défendons lorsque les migrants nous rejoignent pour vivre un peu mieux, sans la crainte de la mort, et sans anxiété.

FRANCE

AVANT LES ELECTIONS EUROPEENNES...

S'informer

Personne n'a le droit d'utiliser toutes les questions que posent les migrations pour faire grandir la peur et empêcher la réflexion. C'est la responsabilité des politiques, celle des médias... et aussi la nôtre ! Il nous faut donc d'abord nous informer. « Les lois sont de plus en plus restrictives. Et pour les migrants, les situations sont de plus en plus compliquées » nous dit un prêtre de la Mission de France, fort d'une expérience d'accueil de plusieurs dizaines d'années. C'est une réalité : le sort des étrangers sur notre territoire n'est pas enviable. Nombre d'entre nous se mobilisent pour bien les accueillir, et certains d'entre eux ouvrent leur maison à leur tour. Mais qui met en lumière ces expériences positives d'intégration ? Il nous faut donc soutenir les étrangers qui vivent sur notre territoire autant que nous le pouvons, mais aussi travailler à dépasser nos peurs individuelles et collectives, et exiger de nos représentants que les migrants soient traités dignement. Il nous faut donc voter aux élections européennes, pour rejeter les programmes de l'extrême-droite, et dire qu'aujourd'hui tout homme est citoyen du monde ! Ecrit un membre de la Communauté Mission de France.

<https://missiondefrance.fr/en-mission-5-hospitalite/>

DES ELEMENTS POUR VOTER LE 9 JUIN 2024

Alors que l'Union européenne mettait auparavant l'accent sur l'accueil et l'intégration des étrangers, les États-membres ont pris un virage sécuritaire depuis une vingtaine d'années, favorisé notamment par la crise migratoire de 2015-2016. Le tout récent Pacte sur la migration et l'asile symbolise ce changement de paradigme : il s'agit désormais, de *"tout faire pour que les migrants n'arrivent pas sur le territoire européen"*, selon une chercheuse, professeure à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directrice du GIS (Groupement d'intérêt scientifique)-Eurolab.

Le tournant sécuritaire de la politique migratoire européenne va-t-il encore s'accroître ? Depuis la crise migratoire de 2015-2016, l'Union européenne ne cesse de légiférer pour repousser au maximum les migrants désirant s'établir sur son territoire. Le Pacte sur la migration, définitivement adopté le 14 mai, qui vise notamment à lutter contre l'immigration illégale et à accélérer la reconduction en-dehors de l'UE des personnes en situation illégale, en est la dernière illustration. Et alors que ce paquet venait tout juste d'être adopté, quinze États membres ont adressé une lettre à la Commission européenne demandant un tour de vis supplémentaire.

"On observe que pour de nombreux États, l'Europe n'est pas allée assez loin dans le côté sécuritaire et que la question migratoire restera un enjeu de la prochaine législature, avec une ligne de fracture claire entre la gauche et la droite".

Qu'il semble loin le temps où Bruxelles portait une vision positive de l'immigration. Les premiers textes européens en la matière mettaient en effet l'accent sur l'accueil des étrangers et leur intégration. Ainsi, le traité d'Amsterdam, signé en 1997 et entré en vigueur en 1999, permet à l'Union européenne de définir les conditions d'entrée et de séjour des immigrants légaux et encourage les États membres à prendre des mesures d'intégration, tandis que la directive européenne du 27 janvier 2003 établit des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Un premier tournant sécuritaire s'opère après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, du 11 mars 2004 à Madrid et du 7 juillet 2005 à Londres. Les contrôles aux frontières sont accentués et de nouveaux fichiers voient le jour. C'est également à cette époque, en 2004, que naît l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) – rebaptisée Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes en 2016.

Mais les printemps arabes et surtout la guerre civile en Syrie entraînent une explosion des arrivées de migrants en Europe. Plus de 2,3 millions de franchissements illégaux des frontières européennes sont ainsi détectés en 2015 et 2016, selon le Parlement européen.

"Cette crise migratoire renforce la perception d'une menace et accentue le repli des États membres sur eux-mêmes, avec une volonté de se protéger en réintroduisant les contrôles aux frontières, y compris à l'intérieur de l'espace Schengen. On voit alors voler en éclat la notion de solidarité entre États pour l'accueil des migrants".

L'Allemagne fait alors figure d'exception en accueillant plus d'un million de migrants, alors que la plupart des pays de l'UE rechignent à prendre leur part, à commencer par le groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie) qui oppose un refus catégorique.

Les attentats de novembre 2015 en France et les incidents à la gare de Cologne le 31 décembre 2015 changent toutefois la donne, plusieurs terroristes à Paris et certains agresseurs de la Saint-Sylvestre en Allemagne ayant rejoint l'Europe avec le flot de migrants. La chancelière allemande, finit alors par céder à la pression politique et met tout en œuvre pour aboutir à un accord européen avec la Turquie afin d'endiguer l'afflux de migrants. Ce dernier est signé le 18 mars 2016. Cet accord prévoit le retour en Turquie de toutes les personnes qui arriveront illégalement sur les îles grecques de la mer Égée et dont la demande d'asile aura été rejetée selon le principe du *"un pour un"* (pour chaque Syrien renvoyé en Turquie depuis les îles grecques, un autre Syrien sera réinstallé de la Turquie vers l'UE). En échange, Ankara obtient une aide financière de la part de

l'Europe de 6 milliards d'euros sur trois ans, la mise en œuvre anticipée de la libéralisation des visas pour les citoyens turcs et l'accélération du processus d'adhésion de la Turquie à l'UE. *"Le but est clairement d'envoyer un signal aux migrants potentiels pour les dissuader de tenter leur chance. Cela fonctionne, puisque dans les semaines qui suivent, les chiffres d'arrivées par la Turquie s'effondrent. Mais c'est une victoire à la Pyrrhus car ces migrants prennent en fait d'autres routes"*, analyse la chercheuse.

Cette externalisation de la gestion des migrants est très critiquée par les organisations non gouvernementales (ONG), qui soulignent les conditions de détention des demandeurs d'asile en Turquie et le manque de respect des droits fondamentaux humains. Pour autant, ce modèle est dupliqué, d'abord avec la Libye en 2017, puis avec la Tunisie en 2023, et enfin avec la Mauritanie et l'Égypte en mars 2024.

En parallèle, lors de la législature 2019-2024, Bruxelles renforce considérablement les moyens de Frontex, dont les capacités s'étaient révélées tout à fait insuffisantes lors de la crise migratoire de 2015-2016. Les États membres se mettent d'accord en septembre 2019 sur un nouveau règlement octroyant à l'agence une capacité d'agir par elle-même avec un budget moyen de 900 millions d'euros par an, contre 460 millions en 2020, et un contingent permanent de 10 000 garde-frontières et garde-côtes à horizon 2027.

"L'obsession que les migrants n'arrivent pas sur le territoire européen"

La Commission, les États membres et le Parlement auront ensuite besoin de plus de trois ans pour s'entendre sur le Pacte sur la migration et l'asile. Ce vaste ensemble d'une dizaine de textes, qui s'appliquera à partir de 2026, met en place une procédure de *"filtrage"* des migrants aux frontières de l'UE pour les identifier et distinguer plus rapidement ceux qui ont des chances d'obtenir l'asile de ceux qui ont vocation à être renvoyés vers leur pays d'origine. Il établit aussi un mécanisme de solidarité entre les 27 dans la prise en charge des demandeurs d'asile. La règle en vigueur selon laquelle le premier pays d'entrée dans l'UE d'un migrant est responsable de sa demande d'asile (système de Dublin) est maintenue avec quelques aménagements. Mais pour aider les pays où arrivent de nombreux exilés, comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne, un système de solidarité obligatoire est organisé. Les autres États doivent soit accueillir un certain nombre de demandeurs d'asile, soit apporter une contribution – financière ou matérielle – au profit du pays sous pression migratoire. *"La logique du système de Dublin est toujours en place, rien n'a changé. Il était question au départ de solidarité dans l'accueil et finalement celle-ci est devenue financière et dans le but de faire des contrôles. C'est un dévoiement de l'idée de solidarité"*, même si le Pacte propose aussi des dispositions pour améliorer les conditions d'accueil et les uniformiser à travers l'UE.

Par ailleurs, le Pacte confirme le virage à 180° opéré ces vingt dernières années par l'Union européenne sur la question migratoire. *"Il y a désormais une obsession : tout faire pour que les migrants n'arrivent pas sur le territoire européen"*, insiste la chercheuse. Si bien que la question de l'immigration légale a été laissée de côté, alors qu'elle reste de loin la plus massive avec plus de trois millions d'arrivées par an. La prochaine législature (2024-2029) devra s'en emparer, mais aussi trancher des débats clivants comme celui de l'externalisation de la gestion des migrants, du contrôle des frontières extérieures ou de la solidarité entre États membres.

Autant de questions sur lesquelles les têtes de liste françaises aux élections européennes se sont positionnées durant la campagne.

Manon Aubry (LFI) *"Nous souhaitons revenir à beaucoup plus d'humanité. En accueillant 6,5 millions d'Ukrainiens il y a deux ans sans que cela ne pose aucun problème, l'Union européenne a montré qu'elle savait accueillir et qu'elle en avait les moyens. Il faut généraliser cette directive pour celles et ceux qui arrivent sur le territoire européen, et remettre sur la table l'ensemble du Pacte sur la migration et l'asile. En plus d'être inhumain et de générer davantage de morts aux frontières dans les prochaines années, ce Pacte généralise des approches inefficaces,*

comme l'externalisation de la gestion des demandeurs d'asile. Nous souhaitons au contraire une politique migratoire qui soit digne et respectueuse des êtres humains, avec des voies légales de migration. Nous voulons également nous attaquer aux causes de ces migrations en luttant contre le réchauffement climatique et en combattant toutes les politiques qui mettent sur la route de nombreuses personnes, comme l'accord de pêche avec le Sénégal qui fait fuir les pêcheurs sénégalais", affirme Damien Carême, eurodéputé élu en 2019 sur la liste écologiste et désormais 8^e sur la liste de Manon Aubry.

Marie Toussaint (les écologistes-Europe écologie les verts) "Nous avons besoin d'efficacité, de solidarité entre Européens et d'humanité en affirmant le principe qu'on ne pouvait pas laisser la mer Méditerranée être un cimetière, mais le Pacte sur la migration et l'asile n'offre rien de tout cela. Nous sommes passés à côté de l'Histoire. L'Union européenne, c'est d'abord une union de valeurs et de principes. On ne peut pas singer les propositions de l'extrême droite avec des discours haineux et des mesures inhumaines sous prétexte de la montée des populismes. Aucune mesure, aucun texte, aucune menace n'empêchera quelqu'un de venir en Europe si sa décision est prise. Il faut donc changer notre approche. Il faut mettre en place de meilleures politiques de coopération, il faut accueillir les migrants avec dignité, étudier leurs demandes avec rapidité et toujours respecter l'État de droit", insiste Mounir Satouri, eurodéputé depuis 2019 et 4^e sur la liste de Marie Toussaint.

Raphaël Glucksmann (Place publique PS, Social-écologie) "Nous sommes pour une solidarité européenne sur la question de l'immigration et pour un récit global qui batte en brèche le récit de l'extrême droite, car l'immigration zéro n'existe pas. À ce titre, nous souhaitons créer un 'Giec de l'immigration' pour que les discours reposent sur des faits et ainsi éclairer le débat public en sortant des fantasmes agités par l'extrême droite. Par ailleurs, le principal problème de l'Union européenne n'est pas une crise migratoire, mais une crise de l'accueil qui crée des voies d'accès illégales qui mettent en danger la vie des personnes. Nous souhaitons donc mettre en place des voies légales d'immigration, créer un espace européen de protection des demandeurs d'asile et, surtout, mettre fin aux accords avec des États-tiers qui externalisent la gestion de notre politique migratoire", explique Chloé Ridel, porte-parole du Parti socialiste et 10^e sur la liste de Raphaël Glucksmann.

Valérie Hayer (Mouvement démocrate , Horizons) "Nous avons soutenu le Pacte sur la migration et l'asile, qui renforce les contrôles de l'immigration irrégulière et crée un mécanisme de solidarité entre les États-membres. C'est un immense pas en avant par rapport à la situation actuelle, qui n'est pas acceptable car tous les systèmes nationaux sont débordés. Or, nous devons maîtriser nos frontières. Pour autant, le sujet n'est pas clos et il y a des parties manquantes dans le Pacte, d'autant que les peuples migrent depuis toujours et vont continuer à le faire. Les politiques nationales sur la migration légale ne sont pas coordonnées. Nous devons, en Européens, accueillir ces personnes, gérer leurs droits et les reconduire s'ils n'obtiennent pas l'asile ou le droit d'entrer, mais en les respectant, car ce sont des personnes. Par ailleurs, nous ne soutenons pas du tout les accords négociés trop rapidement avec la Tunisie, l'Égypte ou l'Albanie, et dont les conditions ne sont pas satisfaisantes du point de vue des droits humains", estime Fabienne Keller, eurodéputée depuis 2019 et 7^e sur la liste de Valérie Hayer.

François-Xavier Bellamy (Les républicains) "Nous considérons que l'immigration n'est pas une fatalité. Certains estiment que l'Europe est un continent vieillissant et que nous n'avons pas d'autre choix que d'avoir une immigration plus importante. Ce n'est pas notre cas :

nous préférons développer une politique de natalité et une politique familiale pour répondre à la crise démographique, car nous considérons qu'il y a trop d'immigration légale et illégale. Pour lutter contre l'arrivée de migrants, nous souhaitons renforcer les moyens de Frontex avec au moins 30 000 agents permanents. Nous sommes également favorables aux accords avec des États-tiers. Ces dispositifs seront de nature à décourager ceux qui veulent venir par la mer depuis le continent africain. Il faut aussi travailler avec les pays d'origine, mais avec fermeté, en conditionnant les aides au développement à la maîtrise de la politique migratoire. Les pays qui accepteront de reprendre leurs ressortissants continueront de recevoir notre aide et ceux qui se doteront de titres d'identité sécurisés (états civils fiables, fichiers avec empreintes) recevront davantage d'aides. Enfin, nous sommes contre la libre-circulation des demandeurs d'asile, qui doivent être assignés à résidence ou maintenus dans un centre de rétention administratif", explique Nadine Morano, eurodéputée depuis 2014 et 6^e sur la liste de François-Xavier Bellamy.

Jordan Bardella (Rassemblement National). Malgré de nombreuses relances, le Rassemblement national n'a pas répondu à nos demandes pour expliquer sa vision en matière de politique migratoire européenne.

Marion Maréchal (Reconquête) *"Beaucoup essaient de faire croire que, face à l'arrivée de migrants, la seule possibilité pour l'Union européenne serait de les répartir entre États-membres, comme si les Européens étaient réduits à une forme de fatalisme migratoire. Nous considérons quant à nous que rien n'a été tenté jusqu'ici et que nos mesures permettront d'en finir avec ce phénomène qui risque de s'amplifier. Le cœur de notre programme, c'est la triple frontière : on lance dans les pays de départ des campagnes de communication expliquant aux potentiels migrants qu'ils seront arrêtés et renvoyés vers leur pays d'origine s'ils tentent de rejoindre l'Europe ; on met en place un blocus militaire naval en mer Méditerranée, qui interceptera les embarcations, sauvera les migrants et les éloignera de l'Europe ; et on renforce nos frontières terrestres avec le financement d'un mur, de barrières et de moyens renforcés pour Frontex. Nous souhaitons également supprimer le principe de libre-circulation des non-Européens dans l'espace Schengen et supprimer les aides sociales destinées aux migrants. L'objectif est de dire que l'eldorado rêvé n'existe plus. C'est en cassant cet espoir que nous obtiendrons le tarissement des départs vers l'Europe", soutient Antoine Mellies, conseiller politique de Marion Maréchal.*

<https://www.france24.com/fr/europe/20240527-en-europe-une-politique-migratoire-toujours-plus-s%C3%A9curitaire>

Le projet du Rassemblement national en matière de migration

Pendant environ 1h20, jeudi 23 mai 2024, le chef du gouvernement et le président du Rassemblement national (RN), tête de liste du parti d'extrême droite aux élections européennes de juin, ont débattu sur France 2. Les deux responsables politiques ne partagent aucun avis sur aucun sujet. L'immigration, évidemment, n'a pas fait exception.

Face à un chef de gouvernement exaspéré, Jordan Bardella a expliqué son projet politique pour tenter d'endiguer l'immigration irrégulière : le droit "*au refoulement systématique*" des migrants qui arrivent sur le sol européen, en s'assurant au préalable de la "*mise en sécurité de [leurs] bateaux*". Il a aussi accusé Frontex, l'agence de surveillance des côtes européennes, de ne pas remplir son rôle de "*police*" mais d'être, au contraire, une "*hôtesse d'accueil pour migrants*".

Annualise de ces propos.

1/ Peut-on "refouler systématiquement" des migrants qui accostent sur les côtes européennes ?

Sans surprise, Jordan Bardella s'est attaqué ici à la migration irrégulière en faisant référence aux milliers de personnes qui ont atteint les côtes européennes, en Grèce, en Italie, en

Espagne, à Chypre, à Malte par la mer Méditerranée ou l'océan Atlantique. Selon l'OIM, en 2023 in peu plus de 250 000 personnes sont arrivées de manière irrégulière en Europe via la mer. Parmi elles, près de 40 000 exilés ont rejoint les Canaries espagnoles via l'Atlantique, un chiffre jamais enregistré dans l'archipel. De quoi parle Jordan Bardella ? "*Refouler*" un migrant signifierait pour le chef du RN de le renvoyer vers son pays de départ – souvent la Tunisie, la Libye, la Turquie ou encore, l'Algérie ou le Maroc - sans qu'il puisse fouler le sol européen.

Est-ce légal ? C'est compliqué. Certes, un accord signé en 2016 entre Bruxelles et Tripoli rend, par exemple, légaux les refoulements en Méditerranée. Depuis cette date, la Libye est en effet responsable des opérations de secours dans la SAR zone (zone de recherche et de sauvetage) située dans les eaux internationales au large de ses côtes. En clair, les garde-côtes libyens sont autorisés à intercepter des migrants dans un large périmètre en Méditerranée et donc, de les ramener dans le pays.

Mais du point de vue du droit international, Jordan Bardella fait aussi face au principe de non-refoulement, un principe général énoncé à l'article 33 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés : il est interdit de renvoyer une personne vers un pays où elle risque sa vie, la torture, ou des mauvais traitements "*que ce soit son pays d'origine ou non*". Un étranger ne peut en aucun cas être expulsé ou renvoyé dans un pays, que ce soit ou non son pays d'origine, si son droit à la vie ou à la liberté personnelle risque d'y être violé pour des motifs fondés sur sa race, sa nationalité, sa religion, sa situation sociale ou ses opinions politiques

Or, la plupart des migrants subsahariens qui arrivent en Europe via l'Italie (notamment l'île de Lampedusa) partent dans leur grande majorité des côtes tunisiennes ou libyennes. Dans ces deux pays, l'intégrité physique des migrants est menacée. L'actuel président tunisien mène une politique raciste contre les Noirs. Et la Libye, actuellement déchirée par une guerre fratricide entre le clan à l'Est, et le clan, à l'Ouest, est régulièrement décrite comme « *un enfer* » par les ONG et migrants qui ont traversé le pays. Ensuite, le chef du parti d'extrême droite se heurte au principe du "*droit d'asile*". Ce droit fondamental rappelle qu'un exilé qui demande la protection d'un État tiers n'a pas le droit d'être refoulé tant que son dossier n'a pas été instruit, et ce, même s'il est arrivé illégalement sur le sol européen.

2 / Peut-on "*sécuriser les bateaux de migrants*" avant de les refouler ?

Là encore, l'affirmation manque de précisions : que veut dire "*sécuriser*" un canot ? S'assurer qu'il flotte, que les migrants à bord ne sont pas en surnombre ? Dans l'immensité de la mer Méditerranée, un canot en plastique, en bois ou en fer, soumis aux intempéries et aux courants forts, n'est-il pas forcément en détresse ? Et que fait-on de ces passagers s'ils sont blessés ou face à un danger de noyade imminent ? Le candidat ne développe pas sa réflexion. Reste que la "*sécurité*" en mer s'appuie sur une règle : le droit maritime international. Et ce dernier est clair sur un point : toute personne en situation de péril doit être secourue quelles que soient les raisons de sa présence, sa nationalité, sa destination.

Que faire si des blessés, des enfants, des femmes enceintes se trouvent à bord ? Car ce cas de figure n'est pas rare lors des traversées de migrants. Les embarcations fournies par les trafiquants sont vétustes et donc dangereuses. À quel moment, la non-assistance de personnes en danger entre-t-elle en compte dans le projet de Jordan Bardella ?

Au fil des années, on compte des dizaines de sauvetages comprenant des brûlés à cause du mélange de carburant et de l'eau de mer, des migrants asphyxiés par les émanations d'essence dans les cales des canots où ils se trouvent, des femmes enceintes qui avaient accouché en mer, des migrants inconscients à cause d'une déshydratation extrême...

3/ Jordan Bardella critique l'agence Frontex de garde-frontières européens qui est, selon lui, "*une hôtesse d'accueil pour migrants*". "*Frontex est, non pas une police qui protège les frontières, mais qui accueille et prend en charge les bateaux* [de migrants] avant de les répartir dans

les communes, dans les villes et les villages français", a déclaré le candidat sur France 2.

Quel est le rôle de Frontex ? Elle apporte un soutien aux États membres dans le contrôle et la surveillance des frontières extérieures de l'Union européenne (UE), en participant notamment au repérage des canots en mer. L'agence enregistre aussi toutes les arrivées sur le sol européen. Parfois, il est vrai, Frontex peut être amené à procéder à des sauvetages en mer, en fournissant une assistance technique et opérationnelle (véhicules, avions, navires) aux États membres. Ces opérations sont coordonnées par les centres de coordination des secours en mer (MRCC).

Est-elle une "*hôtesse d'accueil*" ? La comparaison ferait bondir les ONG de défense des exilés. Car Frontex a été pointée du doigt pour ses actions de refoulements, notamment en mer Égée, lors du mandat de Fabrice Leggeri (aujourd'hui, membre du Rassemblement national et sur la liste de Jordan Bardella aux européennes) de 2015 à 2022. Un rapport de l'Office européen de lutte anti-fraude (Olaf) rendu public en 2022 par la presse et des ONG, a même révélé qu'en 2021, Frontex n'avait pas traité correctement des preuves de refoulements d'exilés aux frontières maritimes et terrestres, allant jusqu'à les dissimuler. Plusieurs enquêtes journalistiques menées par le consortium Lighthouse Reports et publiées avaient aussi démontré qu'entre mars 2020 et septembre 2021, Frontex avait enregistré des renvois illégaux dans les eaux grecques comme de simples "*opérations de prévention au départ, menées dans les eaux turques*".

En ce qui concerne les répartitions "*dans les communes, dans les villes et les villages français*", Jordan Bardella pointe du doigt le nouveau Pacte asile et migration. Celui-ci exige en effet une "*solidarité*" de tous les États membres pour aider les pays où arrivent de nombreux exilés, comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne. Les Vingt-Sept devront chaque année, dans le cadre d'une "*réserve de solidarité*", accueillir un certain nombre de demandeurs d'asile via des "*relocalisations*". S'ils refusent, l'UE prévoit de les pénaliser : en leur infligeant une amende de 20 000 euros pour chaque migrant "*non relocalisé*".

Mais le Pacte met aussi en place un système "*particulièrement dur*", selon les mots des ONG, pour les exilés. Le texte avalise notamment la création de centres aux frontières de l'UE, dans lesquels les exilés seront retenus le temps de l'examen de leur dossier. Impossible pour eux de fouler le sol européen avant. Une nouvelle forme de "criminalisation" des migrants, dénoncent la gauche et les associations depuis l'adoption de ce projet.

“Ne choisissez pas l'extrême droite pour exprimer votre colère”

Au côté de 70 organisations, Utopia56 appelle les citoyennes et citoyens à ne pas se résigner et à une mobilisation contre les inégalités sociales et territoriales. **Là se joue l'avenir de nos sociétés et de la démocratie.**

Les extrêmes droites, dont la progression se poursuit plus que jamais, exploitent les mécontentements, les ressentiments, les colères. Colères souvent légitimes face à la dégradation du tissu social, à l'arrogance de pouvoirs oligarchiques, et à tant de renoncements face aux injustices sociales et environnementales, au rythme et aux effets du changement climatique et à l'affaiblissement accéléré des services publics. Mais les extrêmes droites entretiennent ce ressentiment en désignant des boucs émissaires. Car elles ont besoin que le malheur s'étende : elles en vivent, elles s'en nourrissent. Il leur faut toujours plus de divisions, de fragmentation de la société, de repli sur un passé largement mythifié et une identité nationale fantasmée, d'enfermement dans les murs et les centres de rétention, de frontières barbelées, de rejet de l'autre.

Nous appelons les citoyennes et citoyens à ne pas se résigner : ne pas choisir l'extrême droite pour exprimer sa colère, mais ne pas renoncer à voter.

<https://utopia56.org/ne-choisissez-pas-lextrême-droite-pour-exprimer-votre-colere-lappel-de-70-organisations-de-la-societe-civile-pour-les-europeennes/>

LE CONSEIL D'ÉTAT SAISI POUR NON-RESPECT DE LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

Vingt-sept organisations ont décidé de saisir le Conseil d'État pour contraindre la France à respecter la Convention internationale des droits de l'enfant. En janvier 2023, l'ONU avait estimé que la France avait violé plusieurs dispositions de cette Convention. Les organisations déplorent que rien n'ait été fait depuis pour y remédier.

Des refus de prise en charge par les départements, des documents d'état civil écartés, une absence de représentant légal... Mardi 14 mai 2024, 27 organisations ont annoncé avoir saisi le Conseil d'État pour contraindre la France à respecter les dispositions de la Convention des droits de l'enfant dans l'accueil des mineurs isolés. Parmi ces organisations figurent la Fondation Abbé Pierre, la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, le Secours Catholique Caritas France, le syndicat de la Magistrature, Unicef France, la Cimade, etc.

Le 25 janvier 2023, le Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant a estimé que la France avait violé plusieurs dispositions de cette Convention, notamment en évaluant sommairement l'âge des mineurs étrangers et en les laissant sans protection adéquate. Il avait demandé à Paris de prendre les mesures nécessaires dans un délai de 180 jours. *"Malgré les demandes formulées par l'ONU et relayées à de nombreuses reprises par nos organisations, aucune mesure n'a été prise par le gouvernement"*, dénoncent les associations. Au contraire, selon elles, les violations *"s'amplifient et s'aggravent"*. Ces derniers mois, *"plusieurs conseils départementaux ont ainsi décidé, en toute illégalité, de suspendre l'accueil et la prise en charge de nouveaux mineurs non accompagnés"*, soulignent-elles.

"Les documents d'état civil présentés par les enfants pour attester de leur minorité sont souvent écartés ou jugés insuffisants, sans pour autant que leur soit proposée une aide pour récupérer des actes valides auprès des autorités de leur pays", notent-elles. Et *"contrairement aux exigences des textes internationaux, la France persiste à ne pas désigner de représentant légal chargé de les assister durant toute la procédure"*. *"Cette situation est source de grande insécurité pour ces enfants"* et *"conduit à les écarter des dispositifs de protection"*.

Les besoins essentiels de ces jeunes ne sont même pas toujours satisfaits. *"Des centaines d'enfants et adolescents continuent d'être laissés à la rue pendant plusieurs mois entre la décision de refus de protection des départements et celle du juge des enfants qui reconnaît finalement leur minorité et leur isolement"*, dénoncent ainsi les organisations. Selon une enquête menée par la Coordination nationale jeunes exilés en danger (CNJED) auprès d'une centaine d'associations et collectifs actifs dans 83 départements, *"au moins 3 477 jeunes isolés étrangers"* seraient en cours de procédure pour faire reconnaître leur minorité en France. Et parmi eux, plus d'un tiers, au mois de mars 2024, étaient à la rue sans aucune solution de logement.

À Paris, depuis le début du mois d'avril 2024, environ 250 mineurs non accompagnés en recours occupent la maison des Métallos, un établissement culturel parisien. Ils réclament des hébergements durables, l'accès à la scolarité et dénoncent, comme de nombreuses associations, le *"nettoyage social"* à l'approche des Jeux olympiques. Certains de ces jeunes sont actuellement hébergés dans des gymnases de la capitale mais doivent prochainement être transférés vers des *"sas régionaux"*. De son côté, Action contre la faim (ACF) a fait, fin 2023, le constat que ces jeunes souffraient de la faim (voir Les Migrants n°82). Dans l'enquête réalisée auprès d'une centaine de jeunes exilés étrangers pendant 4 jours en octobre et novembre 2023, au sein de 4 dispositifs fréquentés par les jeunes à Paris : la Halte Humanitaire (1er), le Coucou Crew (18e), la permanence inter-associative du mercredi matin au jardin Pali Kao (20e), et la permanence d'Utopia 56 à l'Hôtel de ville (1er), l'ONG a constaté que plus de la moitié des jeunes interrogés par ACF (53 %) étaient en situation de *"faim sévère"* et 39 % en situation de faim modérée. Seuls 8 % des jeunes ont déclaré n'avoir que peu ou pas faim.

Sans papiers mais pas sans droits !

Plusieurs associations et syndicats ont participé à l'élaboration d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), visant à faire juger que le fait de priver les travailleurs sans papiers du bénéfice de l'aide juridictionnelle était contraire à la Constitution, et plus particulièrement au principe d'égalité devant la loi et la justice ainsi qu'au droit d'accès au juge.

Et c'est une victoire ! Le Conseil constitutionnel a suivi l'argumentaire des travailleurs, associations et syndicats demandeurs. Ainsi est mis fin à une situation insupportable dans laquelle les travailleurs sans papiers, protégés par le Code du travail, étaient privés de la possibilité de faire valoir leurs droits en justice faute de pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle, permettant de recourir gratuitement aux services d'un avocat. Cela dépasse le contentieux prud'hommal car l'aide juridictionnelle peut être sollicitée dans tous les types de recours.

C'est une étape importante mais le long chemin qui reste à parcourir pour parvenir à une égalité de droits entre toutes et tous les travailleurs, quelle que soit leur situation administrative, est encore long.

C'est aussi un signal fort envoyé au gouvernement qui, avec la loi immigration et bien d'autres mesures, mène des politiques de plus en plus répressives envers les étrangers et notamment les travailleuses et travailleurs sans papiers. Le combat pour l'égalité des droits pour toutes et tous continue.

https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2024/05/cp_victoire.pdf

AIDE MEDICALE D'ÉTAT : LES FEMMES PRECAIRES SONT VISEES PAR LA REFORME

Le gouvernement s'oriente vers une réforme de l'Aide médicale d'Etat (AME) via une série de mesures techniques, sans information de l'opinion publique ni débat parlementaire et malgré les alertes de nos associations. Si le texte est adopté, il aura pour conséquence de priver de soins des dizaines de milliers de femmes étrangères en situation de précarité. Une stratégie qui interroge alors même que le gouvernement affirmait avoir hissé la défense des droits des femmes comme Grande cause nationale.

En décembre 2023, le gouvernement reconnaissait, par la voix de sa Première Ministre, que *“l'AME est un dispositif sanitaire utile, globalement maîtrisé et qu'il ne constitue pas en tant que tel un facteur d'incitation à l'immigration irrégulière dans notre pays”*. Il envisage pourtant aujourd'hui d'introduire une série de mesures d'apparence technique qui affecteraient tout particulièrement les femmes les plus précaires, qui étaient près de 193 000 à bénéficier de l'AME en 2023.

L'AME est réservée aux personnes gagnant moins de 847 euros par mois (pour une personne seule). Le gouvernement veut désormais prendre en compte les ressources du conjoint (français ou étranger en situation régulière), si celui-ci est affilié à la sécurité sociale. Dans un couple où seule une personne est sans-papiers, celle-ci pourrait alors être privée de l'AME si son conjoint dispose de ressources dépassant le seuil. S'ajouterait à cela un durcissement de la justification de l'identité, qui entraînerait des conséquences désastreuses pour nombre de femmes victimes de violences qui se voient confisquer, voire détruire, leur document d'identité ou font face à un chantage aux papiers.

Avec une telle réforme, promise par le gouvernement face aux pressions de la droite et de l'extrême-droite pendant les débats parlementaires sur la loi immigration et élaborée aujourd'hui à l'abri des regards, bon nombre de femmes étrangères risquent de ne plus pouvoir se soigner. Ces femmes, nos organisations les connaissent : elles présentent des risques accrus de précarité économique et sociale par rapport aux hommes. La pauvreté s'aggrave en France et, on le sait,

touche plus violemment **les femmes, qui étaient 4,9 millions sous le seuil de pauvreté en 2019** (Insee).

Ces femmes menacées d'une exclusion des soins sont, par exemple, celles qui travaillent, à temps partiel, caissières de supermarché et aides à domicile, détentrices d'un contrat de travail pour un métier "essentiel", de manière déclarée avec paiement de cotisations sociales, sans qu'elles disposent d'un titre de séjour ou d'un justificatif d'identité en bonne et due forme. D'autres sont obligées de travailler sans être déclarées, ce qui les prive de l'assurance maladie. Ce sont aussi des femmes mariées à une personne française ou en situation régulière, en attente de régularisation depuis des mois, voire plusieurs années, notamment du fait d'innombrables difficultés administratives (impossibilité de prendre rendez-vous, absence de délivrance de récépissés ou d'attestation de prolongation de l'instruction, etc.). Ce sont également ces femmes victimes de violences sexistes : conjugales, intrafamiliales ou sexuelles, ou de chantages aux papiers, qui peinent à quitter leur conjoint disposant lui, d'un salaire, mais qui n'ont pas personnellement les moyens de financer un divorce, et qui restent de ce fait juridiquement liées à leur ex-conjoint. Nous savons que l'une des manifestations des violences conjugales est précisément la violence financière, l'auteur de violences maintenant sa partenaire sous sa domination, l'obligeant à lui demander de l'argent pour la moindre dépense, même personnelle. Nos organisations refusent que des dizaines de milliers de femmes n'aient accès à aucune couverture maladie pour se soigner. Nous appelons le gouvernement à renoncer à cette réforme.

Communiqué d'une trentaine d'association - <https://www.lacimade.org/presse/aide-medicale-detat-les-femmes-precaires-dans-le-collimateur-du-gouvernement/>

GUADELOUPE

4 avocats menacés pour leur défense des droits des personnes enfermées en zone d'attente

Le 14 mai 2024, un bateau est intercepté au large de la Guadeloupe. À bord, une trentaine de personnes, ressortissantes haïtiennes, dont 5 enfants âgés de moins de 10 ans et une femme enceinte de 3 mois. Elles font l'objet d'une mesure de non-admission et d'un placement en zone d'attente. Quatre avocats du barreau de Guadeloupe ont pris en charge la défense de ces personnes pour s'assurer du respect de leurs droits fondamentaux. Si le juge des libertés et de la détention a mis fin à l'enfermement de ces personnes, les avocats ayant organisé leur défense sont rapidement victimes d'une vindicte sur un réseau social. Identifiés par un groupuscule d'extrême-droite, ils et elles sont la cible de menaces et d'intimidations allant jusqu'à la diffusion d'informations personnelles en raison de l'exercice de leur mission de défense des personnes étrangères, devant un tribunal, comme la loi le prévoit. Par ce message, les signataires expriment à ces 4 avocats leur solidarité face à ces inacceptables attaques. Ils rappellent que les droits de la défense, au surplus de personnes vulnérables et privées de liberté, est une garantie centrale et inconditionnelle de notre État de droit. Cet épisode est une nouvelle marque de la montée du racisme contre les personnes en migration et des pressions contre leurs soutiens. Ces attaques racistes sont intolérables et doivent être sanctionnées.

<https://www.gisti.org/spip.php?article7239>

LYON

L'adjointe au maire déléguée aux Solidarités face à la colère des expulsées

Devant la mairie de Lyon, le 24 mai 2024, slogans des femmes sans-abris, délogées du gymnase Chanfray, sonnent comme des cris de détresse « *Un toit, c'est un droit !* ». Ce vendredi en fin d'après-midi, une centaine de personnes s'est rassemblée place de la Comédie entre l'Opéra et l'Hôtel de Ville, pour demander une solution rapide après l'évacuation du gymnase Chanfray (2e) où une soixantaine de personnes, sans toit, avaient tenté de trouver refuge. « *On souffre, nos enfants souffrent* », raconte une voix émue au mégaphone. L'adjointe au maire déléguée aux Solidarités (PS), s'est présentée au collectif, comme elle l'avait assuré. « *Je sais la souffrance qui est la vôtre* », a-t-elle déclamé. « *Les policiers nous ont maltraitées, ils ont frappé des enfants* », rétorque une

manifestante. « *Ça, ce n'est pas de ma faute* », assure la représentante de la Ville, qui avait déclaré la veille que l'intervention au gymnase Chanfray s'était déroulée sans violence. Au milieu d'une foule particulièrement courroucée, l'élue socialiste demande des détails et essaye de se montrer compréhensive face aux situations critiques que vivent ces femmes. « *Moi j'ai deux enfants et je vis dans un local à poubelle* », raconte l'une d'entre elles, « *On se retrouve dans des squats avec des voyous* », renchérit une autre. « *Je comprends votre colère et j'entends vos situations. Je veux qu'on essaye d'avancer ensemble, répète l'adjointe, ça fait trois semaines que je vous demande combien vous êtes pour essayer de trouver une solution* ». « *Une nuit d'hôtel, ce n'est pas une solution !* » lui opposent les personnes délogées. Une rencontre organisée par la Mairie est prévue avec le collectif le 31 mai prochain, à laquelle assistera également la députée écologiste de la 3e circonscription du Rhône. « *Votre mobilisation elle a du sens, et cette conversation elle doit avoir lieu, mais avec la présence de l'État et de la Métropole* ».

« *Mais nous on dort où ce soir, on dort où jusqu'au 31 ?* », demande le groupe. Exaspérée par la discussion qui s'éternise, un membre du collectif reprend le mégaphone et crie : « *Ouvre-nous un gymnase cette nuit !* », suivie par toute la foule en chœur. C'est le moment que choisit la responsable politique pour s'extirper du rassemblement. Huée, elle quitte la place sur son vélo. Les manifestants lancent un nouveau slogan, directement adressé à elle : « *On en a marre, on va venir squatter chez vous* ». « *Je ne sais pas si elle est venue pour nous aider ou juste nous faire partir, analyse une des sans-abri présente mercredi au gymnase, mais en tout cas il n'y a pas encore de solution* ». « *On ne vient pas pour voler, ni pour casser quoi que ce soit. Tout ce qu'on demande c'est un toit, on veut juste dormir tranquille* ».

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20240524-tribune-de-lyon-rassemblement-devant-l-ho-tel-de-ville-sandrine-runel-face-a-la-cole-re-des-expulse-es-du-gymnase-copie.pdf>

L'expulsion d'un squat ravive les tensions entre écologistes et collectifs

Jeudi 16 mai, le squat « Casse-Dalle », dans le 3e arrondissement de Lyon, a été expulsé par les forces de l'ordre. Le bâtiment, propriété de la Métropole de Lyon, abritait une cinquantaine de personnes, aux profils divers. Une expulsion qui fait monter le mécontentement des collectifs envers les exécutifs écologistes élus à la tête de la Ville et de la Métropole.

Ils savaient l'expulsion imminente. Jeudi 16 mai au matin, les soutiens du squat « Casse Dalle » s'étaient réunis au pied de l'immeuble au petit matin, attendant les forces de l'ordre. C'est finalement vers 14 h 30 qu'un important dispositif policier s'est établi autour du bâtiment et dans les rues environnantes, tenant à bonne distance observateurs et soutiens. Quelques jours auparavant, une femme enceinte, un couple avec enfant, une femme seule et six hommes seuls. habitants du lieu avaient été pris en charge par la préfecture du Rhône et la Métropole de Lyon. Parmi eux, Sur place, les services de l'État affirment avoir décompté une vingtaine de personnes habitants dans le bâtiment. Sept personnes, sans-papiers, ont été interpellées par la police aux frontières. L'association Droit au logement évoque de son côté une cinquantaine de personnes vivant dans le squat, dont la majorité aurait quitté les lieux par peur de l'expulsion.

Posté à l'écart, accoudé à une barrière, un homme, attend de pouvoir récupérer ses bagages qu'il a entreposé devant le bâtiment. Quelques minutes plus tard, un policier l'autorise à passer et l'escorte jusqu'à ses affaires. En mars, il a reçu une lettre l'informant de son Droit à un logement opposable, mais n'a toujours pas été logé par ce dispositif, où les retards sont légion. « *Je ne sais pas où je vais dormir ce soir* ». Un demandeur d'asile, venu de Guinée-Conakry qui était de sortie quand l'expulsion a débuté, a pu rejoindre sa chambre du 1er étage pour attraper quelques possessions. Un court temps pour paqueter un an de vie dans le lieu. « *Ils nous disaient de nous dépêcher* ». Comme il est de coutume lors d'une expulsion, les habitants se sont vus remettre une date pour venir chercher le reste de leurs affaires, dans une semaine. Lui aussi ne sait pas où il dormira ce soir. « *Peut-être une tente ?* », s'interroge-t-il.

« *Métropole de Lyon, on va tout squatter chez toi* », scandent quelques personnes,

réunies devant le bâtiment pour venir en aide aux habitants et montrer leur désaccord avec l'expulsion en cours. Tout autant que la préfecture du Rhône, la collectivité est cible de leur colère. Propriétaire du bâtiment depuis un an et demi, la collectivité avait tacitement laissé un peu de répit aux habitants en 2023. Du côté du « Casse Dalle », on espérait voir arriver un conventionnement du lieu, comme cela avait été le cas pour quelques squats de la métropole. Ce qui n'est pas arrivé. La Métropole a demandé l'évacuation du lieu à la justice, pour pouvoir y réaliser des travaux. L'immeuble doit être cédé au bailleur Grand Lyon Habitat, pour y construire des logements sociaux. Contactée au sujet de l'expulsion, la Métropole de Lyon nous a renvoyé vers le communiqué de la préfecture dressant le bilan de l'opération. En février dernier, la collectivité assurait que « *l'évacuation a été retardée le plus longtemps possible* » mais que des diagnostics devaient à présent être réalisés. « *Il est urgent qu'on retrouve l'usage pour lequel on avait acheté cet immeuble, c'est à dire construire des logements sociaux. Tout le monde en était informé dès le début, même avant l'occupation du lieu* ».

Depuis 2020, l'exécutif écologiste et de gauche élu à la tête de la Métropole, comme à la Ville de Lyon, tente de mener une politique « *hospitalière* » et engagée dans le domaine du sans-abrisme. Conventionnement de squats, prise en charge de public ne relevant pas de ses compétences... La Métropole de Lyon s'est montrée volontariste dans les premières années de son mandat. Mais cette bonne volonté s'est heurtée à l'ampleur du phénomène du sans-abrisme sur le territoire, qui souffre d'un sous-investissement de l'État. « *La situation est difficile. (...) Tous les publics Métropole sont pris en charge, l'État doit loger les autres personnes. Pour rappel, en 2019, la Métropole de Lyon accueillait 50 personnes. En 2023, nous en avons pris en charge 3000, dont de nombreuses personnes dépendant de l'État* », plaide le co-président du groupe écologiste au conseil métropolitain. Elle s'est aussi heurtée aux demandes des collectifs et associations, qui attendaient beaucoup de ce nouvel exécutif de gauche, élu à la tête d'une collectivité locale aux moyens importants (3,9 milliards de budget en 2024). Jusqu'aux tensions actuelles.

Deux événements ont mis le feu au poudre. D'abord l'expulsion du gymnase Dargent (Lyon 8e) en pleine nuit par la Ville de Lyon le 4 mai 2024, où 170 personnes avaient trouvé refuge. Une décision sans précédent de la mairie depuis le début de son mandat, qui a ébranlé la majorité municipale et suscité la colère des collectifs. L'autre événement est l'expulsion d'un squat rue Bonhomme (Lyon 3e). Ouvert fin avril, le bâtiment appartenant à un bailleur social de la Métropole, Lyon Métropole Habitat, avait pour vocation d'accueillir les habitants expulsés du « Casse-Dalle ». Il a été évacué le 7 mai, dans des conditions contestées par les collectifs. L'évacuation du « Casse-Dalle » vient enfoncer le clou. « *On est très fâchés contre la Métropole de Lyon...* », s'exaspère une militante du Droit au logement – 69. Côté Ville, les échanges ont repris depuis l'épisode du Gymnase Dargent. De là à dire que l'ambiance est au beau fixe, la marche est haute... Coïncés entre leurs compétences et leurs ambitions politiques, les exécutifs municipaux et métropolitains auront bien du mal à apaiser cette colère.

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20240516-rue89-lyon-l-expulsion-du-squat-casse-dalle-ravive-les-tensions-entre-e-cologistes-et-collectifs-copie.pdf>

MAYOTTE

Opération place nette

L'opération « Place nette », succédant à l'opération Wuambushu, prévoit le déploiement de 1 700 forces de l'ordre, la destruction de 1 300 habitations, un budget de 5 millions d'euros pour le « relogement » et une intensification de la lutte contre l'immigration.

Depuis plusieurs années, les habitants de Mayotte connaissent un climat d'insécurité, de tensions généralisées et une recrudescence d'actes de violences graves. Si l'objectif affiché de garantir la sécurité est nécessaire, il n'en demeure pas moins que les opérations de police successives ont eu également un impact dévastateur sur la situation sociale de la population à

Mayotte. Cette nouvelle escalade sécuritaire risque non seulement de compromettre les droits fondamentaux des populations, en particulier des plus vulnérables, mais également d'exacerber les risques sanitaires et sociaux dans un contexte déjà précaire. Ce type d'opérations, symbolique et occasionnelle, « *déplace nettement* » les conséquences des problèmes structurels de Mayotte plutôt que d'agir sur les causes politiques, économiques et sociales.

L'objectif de détruire 1 300 habitations soulève de sérieuses inquiétudes quant à la capacité des autorités à garantir le droit au logement des personnes et familles concernées. **En 2023, sur les 701 cases en tôles détruites, moins de la moitié des personnes concernées ont eu accès à un hébergement d'urgence provisoire**, mettant en lumière l'insuffisance des solutions proposées et leur inadaptation aux besoins des familles, en particulier des enfants. Le relogement des personnes hébergées se heurte également à l'insuffisance de logements sociaux et des prix trop élevés dans le parc locatif privé. De plus, l'opération « Place nette » prévoit un renforcement des mesures de lutte contre l'immigration, une nouvelle fois présentée comme responsable de tous les maux de l'île, qui risquent d'aggraver les violations des droits des personnes migrantes et les pratiques illégales de rattachements arbitraires d'enfants à des adultes.

Dans un contexte sanitaire déjà préoccupant, marqué par les récentes déclarations de cas de choléra recensés à Mayotte, cette opération risque de dissuader les personnes malades de rechercher des soins par crainte d'interpellation et d'expulsion. La présence de forces de l'ordre près des points d'eau entrave l'accès à l'eau potable, condamnant ainsi de nombreuses familles à boire de l'eau non salubre (puits, rivière, récupération d'eau de pluie), exposant ainsi les enfants qui sont les plus à risques face aux maladies hydriques. Le département de Mayotte détient le triste record de la prévalence de certaines maladies hydriques, dont l'incidence est la plus élevée chez les enfants.

De plus, l'intensification des contrôles d'identité aux abords des centres de santé et des arrestations en milieu médical crée une barrière supplémentaire à l'accès aux soins et une réticence des personnes en situation irrégulière à déclarer leur symptôme en cas de suspicion de cas de choléra. Pourtant, la détection des cas de choléra, leur prise en charge rapide pour des soins, ainsi que la désinfection et le traitement des cas contacts sont essentiels dans la lutte contre la propagation de la maladie.

Les opérations de police à Mayotte s'accompagnent d'un discours stigmatisant envers les enfants et les jeunes, contribuant à renforcer le climat hostile envers ceux considérés comme étrangers. Alors que la moitié de la population de Mayotte est composée d'enfants et que 80 % d'entre eux vivent dans la grande pauvreté, il est impératif que les autorités garantissent l'accès aux droits et la protection de tous les enfants. « *Chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement sûr et protecteur, où ses droits sont respectés et promus. Les opérations sécuritaires qui compromettent la santé, l'éducation et le bien-être des enfants sont contraires aux principes fondamentaux des droits de l'enfant* », affirme la présidente de l'UNICEF France.

Face à cette situation inacceptable, nos associations appellent les autorités à prendre des mesures immédiates, pour mettre en œuvre de véritables solutions pour la jeunesse, répondre à leurs revendications et plus largement à celles de l'ensemble des habitant-e-s de Mayotte, en garantissant :

- la liberté de circulation sans entraves,
- l'accès à une solution d'hébergement et de relogement,
- l'accès à l'éducation, à la santé et à un environnement sûr et protecteur.

Il est temps de co-construire et de mettre en œuvre, avec l'ensemble des acteurs, au niveau local et national, une vision de développement globale pour les 10 prochaines années, afin qu'il y ait une réelle égalité des droits entre le reste du territoire national et Mayotte. Il y est nécessaire d'assurer une sanctuarisation des lieux de soins et de services publics, afin que toutes les

populations puissent s'y rendre en sécurité, et que les équipes professionnelles puissent y exercer leur mission également en sécurité.

Communiqué interassociatif de L'UNICEF France, la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde et La Cimade.

<https://www.lacimade.org/presse/operation-place-nette-a-mayotte-une-escalade-securitaire-au-detriment-des-populations-les-plus-vulnerables/>

MONTREUIL

Depuis 2021, L'École des Cuistots Migrateurs permet à des réfugiés passionnés de cuisine de se former au métier de commis. Désormais installée dans de nouveaux locaux à Montreuil, l'École fait toujours le pari de la cuisine pour faciliter l'intégration des réfugiés.

PAU

Trois fois plus de mineurs isolés sans ressources et à la rue

Plusieurs associations humanitaires de la ville de Pau lancent un cri d'alerte et d'inquiétude, face à une situation qui s'aggrave pour les migrants mineurs sur le territoire. D'après le collectif pour le respect des droits des étrangers (CRDE), les migrants en recours pour prouver qu'ils sont mineurs sont de plus en plus nombreux à Pau. Leur nombre a presque triplé en un an. Ils sont 29 en ce mois de mai 2024 à se retrouver sans ressources. A leur arrivée en France, ces jeunes doivent prouver aux autorités et aux collectivités compétentes qu'ils ont moins de 18 ans pour pouvoir être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et bénéficier d'une protection et d'accompagnements. Dans les Pyrénées-Atlantiques, c'est le département et l'association Isard-Cos qui sont chargés d'évaluer si les migrants qui se présentent sur le territoire sont mineurs ou non. Si l'évaluation est négative, le jeune concerné n'est plus mis à l'abri. Il peut cependant faire un recours devant la justice pour acter sa minorité. Mais en attendant la fin des procédures, il se retrouve tout de même à la rue, sans droits, sans accès aux soins, ou à l'école.

Les associations d'aide aux migrants s'alarment donc de la hausse de leur nombre et s'inquiètent d'une saturation du pôle 115, auprès duquel ces jeunes démunis peuvent en temps normal trouver un hébergement d'urgence et éviter de dormir dehors. Très souvent, la ligne sonne occupée pendant des heures, et les lits sont pris d'assaut. Autre motif d'inquiétude pour les associations : la difficulté pour scolariser ces jeunes, étant donné que dans les classes spécialisés pour leur accueil, le nombre de places, là aussi, est réduit.

"Quand ils sont expulsés, c'est violent" témoigne le CRDE. "Ils ont rendez-vous le matin, on leur dit de prendre leur sac, et ensuite de prendre la porte". C'est ce qui est arrivé à une jeune fille arrivée du Mali: "j'étais dehors, j'ai appelé le 115 pour dormir, mais il n'y a pas de place. C'est pas facile". A 16 ans, un Guinéen, dit lutter pour trouver chaque jour de la nourriture et un lieu où dormir. Même quotidien difficile pour un autre, qui raconte simplement avoir "envie de commencer l'école. Notre situation n'est pas du tout facile, mais si nous commençons l'école, ça va nous soulager un peu". "On a le droit aussi vu qu'on est encore mineur" explique un autre, "on a le droit d'aller à l'école, mais nous sommes dans la rue, on ne part pas à l'école. C'est une situation qui est terrible".

Face à une situation qui se complique pour les mineurs non accompagnés en recours à Pau, le CRDE fait appel aux autorités, aux élus des Pyrénées-Atlantiques, au département, et à la ville de Pau. Si les associations reconnaissent que le conseil départemental fournit un réel effort en faveur des MNA, elles demandent tout de même la mise en œuvre de *"la présomption de minorité jusqu'à épuisement des recours"* pour ces jeunes. Sur ce sujet les parlementaires du 64 ont aussi été sollicités pour voter une proposition de loi en ce sens. *"On a besoin de les protéger"* affirme un membre de l'association Humanité Solidaire 64 qui fait partie du CRDE, *"et surtout de ne pas être suspicieux sur leur discours. Ils se disent mineurs, et tant qu'on n'a pas prouvé le contraire, il faut les accepter, les accompagner, les scolariser, et les mettre à l'abri"*. Les associations ont également fait une demande auprès de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

pour augmenter les capacités d'hébergement du 115. A la Ville de Pau, le CRDE demande des lieux pour accueillir en journée les MNA et éviter leur errance, ainsi que des solutions de restauration.

Le nombre de migrants mineurs en recours augmente, le département des Pyrénées-Atlantiques précise que les actions mises en place restent concrètes. Aujourd'hui, en moyenne, la minorité des migrants qui se présentent sur le territoire est reconnue dans 38% des cas, contre 23% au niveau national. Le budget consacré à la question est également conséquent souligne le département. 17 millions d'euros pour les migrants non accompagnés, dont 800 000 euros seulement versés par l'Etat. Concernant le logement, actuellement 387 places pérennes ont été mises en place par le département, ainsi que 138 places de mise à l'abri et 26 places en hôtel pour les situations d'urgence. Sur la présomption de minorité, le département répond qu'il n'a pas les compétences pour intervenir sur ce sujet, et que c'est la loi qui régit les règles en la matière.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/trois-fois-plus-de-migrants-mineurs-a-la-rue-a-pau-en-un-an-les-associations-alertent-sur-une-situation-qui-s-aggrave-6196411>

SCIECQ

Depuis janvier 2024, 9 personnes âgées partagent leur résidence autonomie de Sciecq, près de Niort (Deux-Sèvres) avec 15 mineurs isolés, sous la protection du département. Une manière de redonner de la vie à l'établissement, et d'apporter un cadre familial aux jeunes étrangers, éloignés de leur famille restée au pays.

TOURS

Un plat soudanais servi aux 8.500 écoliers tourangeaux.

Telle est, jeudi 23 mai 2024, l'une des nouveautés du "Refugee Food Festival" de Tours, dont la deuxième édition se tient du 6 au 14 juin 2024. Cela donne l'opportunité à des cuisiniers réfugiés en France de collaborer avec des chefs français le temps d'un service, et de la conception du repas, pour ensuite ouvrir des perspectives professionnelles. Cette année, ils sont neuf à participer au festival pour neuf opérations différentes. Avec notamment une collaboration entre Ilham, venue du Soudan, et la cuisine centrale de Tours pour préparer un plat soudanais aux 8.500 écoliers de la ville de jeudi 23 mai 2024. Un plat qu'elle a proposé et qu'elle réalise avec les équipes de la cuisine centrale de Tours.

"C'est une façon de raconter l'histoire de ces gens, qui sont en France, qui ont été reconnu 'réfugié' au titre de la convention de Genève par l'État avec un titre de séjour, qui ont fui leurs pays où ils étaient persécutés" explique la cheffe de projet solidarité à la ville de Tours. Ce jeudi, le repas sera également accompagné d'une sensibilisation au parcours de ces réfugiés, *"pour les maternelles, un texte sera lu pour connaître Ilham, son plat et son histoire et pour les primaires il y aura un jeu pour reconnaître les aliments et retrouver leurs lieux d'origines sur une carte, l'idée c'est de montrer que notre cuisine s'est enrichie de tous ces mélanges et de ces aliments qui ont voyagé"*.

L'autre intérêt de ce festival est d'offrir des perspectives professionnelles à ces réfugiés. Les huit participants de l'édition 2023, sont à ce stade, tous en formation ou embauché. L'un est désormais inscrit dans une formation en apprentissage, ce qui lui permet, dit-il *"de bien s'intégrer dans la société"*. *"Il y a des équipes qui travaillent toute l'année avec les participants pour les accompagner dans toutes les démarches à faire"* explique la cheffe, porteuse du "Refugee Food Festival" à Tours.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/tours-8500-repas-soudanais-servis-aux-ecoliers-tourangeaux-pour-le-refugee-food-festival-1133387>

TROMBLAINE

Démission du maire de Tomblaine

La préfète de Meurthe-et-Moselle, réagit jeudi 16 mai 2024 à l'annonce de la démission du maire de Tomblaine qui dénonce une forme de "maltraitance" de la part de l'Etat et de la métropole du Grand Nancy sur les dossiers de l'accueil de familles de migrants et de gens du voyage. Elle "prend acte de l'intention du maire de Tomblaine" et rappelle qu'elle statuera sur sa demande dans un délai maximal de deux mois dès réception de son courrier "conformément au cadre réglementaire en vigueur". Mais la représentante de l'Etat ne s'arrête pas là. Elle fait part de son "incompréhension quant aux raisons avancées et à la temporalité de cette annonce".

Sur l'accueil des familles de migrants, elle indique qu'"il a été demandé à Tomblaine de participer à un effort provisoire [...]. Le projet d'hébergement d'urgence demandé au maire de Tomblaine s'inscrivait donc dans un cadre temporaire et très précis, avec des garanties données par l'État, et dans des bâtiments adaptés et immédiatement disponibles. Par courrier reçu le 10 mai 2024, le maire de Tomblaine avait fait part de ses observations et souhaité proposer des terrains alternatifs. La préfète s'était engagée à étudier la faisabilité et le coût de ces différentes propositions". Sur la question de l'accueil des gens du voyage cette fois, elle "rappelle que la commune de Tomblaine n'a aucune aire permanente d'accueil. L'utilisation de la plaine Flageul en tant qu'aire d'accueil provisoire ne concerne qu'un transit ponctuel et estival, qui a représenté en 2023 douze semaines d'occupation". Elle se dit par ailleurs "étonnée du sentiment d'abandon formulé par le maire de Tomblaine" en précisant que ces cinq dernières années, plus de 1,5M€ de subventions ont été accordés aux projets de la commune en appui des secteurs scolaires, culturels et sportifs. Et en guise de conclusion, elle réaffirme "son profond attachement et son entière disponibilité pour mener un dialogue permanent et constructif avec tous les élus de Meurthe-et-Moselle".

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/demission-du-maire-de-tomblaine-l-incomprehension-de-francoise-souliman-prefet-de-meurthe-et-moselle-4527527>

MEDITERRANEE

Le Conseil d'État valide l'octroi de subventions à l'ONG de sauvetage en mer SOS MEDITERRANEE

Les décisions du Conseil d'État rendues, le 13 mai 2024 mettent un terme à une bataille juridique engagée par des opposants à l'action humanitaire en mer de SOS MEDITERRANEE, à l'encontre des subventions des collectivités territoriales attribuées à l'ONG. Pour l'avocat de SOS MEDITERRANEE devant le Conseil d'État : « C'est une importante victoire. La valeur de l'action des associations engagées dans le sauvetage en mer de personnes migrantes est clairement reconnue par le Conseil d'Etat. Les organisations humanitaires comme SOS MEDITERRANEE peuvent donc être soutenues financièrement par des collectivités locales, comme la ville de Paris, à condition qu'il soit prévu que les ressources accordées seront bien affectées aux opérations de sauvetage. Si la situation de Montpellier fait exception c'est uniquement pour des raisons purement formelles liée à la rédaction de la convention qui pourront être aisément corrigées. La tentative de déstabilisation contentieuse engagée par les adversaires politiques à l'action humanitaire des associations échoue donc. Au nom de la défense des libertés fondamentales, on ne peut que s'en réjouir. »

La directrice générale et co-fondatrice de SOS MEDITERRANEE, souligne par ailleurs que « cette décision est un soulagement et démontre que notre action est perçue par la plus haute juridiction administrative française pour ce qu'elle est : une action humanitaire de sauvetage en mer qui s'inscrit formellement dans le droit maritime international. C'est une décision qui devrait

mettre un terme au véritable harcèlement judiciaire que subit SOS MÉDITERRANÉE depuis de nombreuses années.» Pour rappel, SOS MEDITERRANEE bénéficie du soutien de 116 collectivités territoriales, dont les contributions représentent au total 9% du budget de l'association. L'article 1115 du Code général des collectivités territoriales établit le droit des collectivités territoriales à accorder une subvention à une association pour mettre en œuvre ou pour soutenir une action internationale à caractère humanitaire sans avoir à démontrer un intérêt public local, à condition de réunir trois critères : avoir un caractère international ; avoir un caractère humanitaire ; respecter les engagements internationaux de la France. Ces conditions sont effectivement réunies par les actions de SOS MEDITERRANEE, comme le souligne cette décision du Conseil d'État.

SOS HUMANITY

Mardi 28 mai 2024, au matin, le navire humanitaire Humanity 1 (de l'ONG allemande SOS Humanity) a retrouvé, lors d'un sauvetage en Méditerranée, la dépouille d'un nourrisson sur une embarcation d'une quarantaine de personnes. La mère, originaire de Guinée Conakry, avait pris place sur le canot depuis la ville tunisienne de Sfax, connue pour être un lieu de départ des exilés, avec son autre enfant de trois ans. On ne connaît pas pour l'heure les circonstances de sa mort. L'équipage du Humanity 1 a observé une minute de silence pour rendre hommage à cette jeune victime. Le corps, ainsi que la mère et le frère, ont été rapidement évacués par les autorités italiennes vers Lampedusa indique l'ONG SOS Humanity, qui affrète le navire humanitaire. *"Un décompte sans fin, un énième drame qui se répète."* C'est avec ces mots que le maire de Lampedusa, a évoqué la découverte du corps d'un bébé de six mois dans un canot de migrants en route vers l'île italienne. Les passeurs sont *"des criminels qui méprisent la vie humaine et qui font payer des gens pour qu'ils meurent en mer. C'est toujours la même histoire et c'est inacceptable"*. À bord du bateau se trouvent 183 exilés, dont des femmes enceintes, des enfants et des *"personnes souffrant de brûlures causées par le carburant"*, précise l'ONG. Le navire faisait route mercredi matin 26 mai 2024, vers le port **de Livourne** (nord de l'Italie), attribué par Rome la veille.

"Ce n'est pas une coïncidence, mais bien une tactique politique", selon l'ONG, il s'agit de mesures *"d'obstruction et de criminalisation des ONG"* de la part du gouvernement italien. L'absence en mer des humanitaires peut avoir de lourdes conséquences : cela implique moins de temps passé à patrouiller dans la zone de recherche pour venir en aide aux embarcations, donc plus de morts en mer.

OCEAN VIKING

67 personnes secourues

L'Ocean Viking, a porté secours à 67 personnes lors de deux opérations mardi 25 et mercredi 26 mai 2024 au large des côtes libyennes. Sur le premier canot, *"une personne en hypothermie était inconsciente et plusieurs souffr[ai]ent de brûlures dues au carburant"*. Il s'est vu attribuer la ville d'**Ancône**, sur la côte adriatique, pour accoster avec les naufragés. *"Trois jours de navigation sont nécessaires pour rejoindre le port"*, déplore l'ONG.

Depuis janvier 2024, on compte déjà plus de 700 décès dans la Méditerranée centrale, sans compter les morts issus des *"naufrages invisibles"*, ces embarcations qui sombrent en mer sans laisser de trace, ou sans que personne ne le sache.

UNION EUROPÉENNE

IMPORTANCE DES ELECTIONS EUROPEENNES POUR LA MISE EN PLACE DES POLITIQUES D'ASILE

DIMANCHE 9 JUIN 2024 EN FRANCE.

La **gestion de l'immigration n'arrive qu'en 7^e position des priorités des citoyens** européens interrogés dans le cadre du sondage Eurobaromètre de la Commission européenne réalisé en février dernier. Loin derrière, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en première position. Mais en Autriche, le sujet est en tête des préoccupations des sondés, presque à égalité avec la question de l'avenir de l'Europe. Dans le pays, la crise des réfugiés de 2015 est encore très présente dans les esprits. Et l'extrême droite, créditée d'une forte avancée dans l'ensemble de l'hémicycle après le 9 juin, est aussi en hausse en Autriche : les intentions de vote pour le FPÖ, qui fait campagne sur la peur de l'immigration, sont estimées à plus 26 %.

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-international/20240521-en-autriche-l-immigration-au-c%C5%93ur-des-europ%C3%A9ennes>

15 PAYS EUROPEENS VEULENT L'ENVOI DES MIGRANTS DANS DES PAYS TIERS

Quinze pays européens ont plaidé jeudi 16 mai 2024 auprès de la Commission européenne pour durcir le contrôle de l'immigration en Europe, notamment en permettant l'envoi de migrants dans des pays tiers, à l'image de l'accord passé entre l'Italie et l'Albanie. Mais la notion juridique de "*pays tiers sûr*" qui encadre la loi européenne fait débat.

C'est une forme de pression sur l'UE à moins d'un mois des élections européennes : 15 pays de l'Union, emmenés par le Danemark et la République Tchèque, plaident jeudi 16 mai 2024 pour "*de nouvelles solutions*" pour transférer plus facilement des migrants à des pays hors de l'Union européenne, y compris lors d'opérations de sauvetage en mer. Ces quinze pays, incluant notamment l'Italie ou la Grèce mais pas la Hongrie, veulent aller plus loin que le pacte migratoire récemment adopté par l'UE qui durcit le contrôle de l'immigration en Europe. Ils demandent, dans une lettre à la Commission "*d'identifier, d'élaborer et de proposer de nouveaux moyens et de nouvelles solutions pour prévenir l'immigration irrégulière vers l'Europe*". Ils plaident ainsi pour des mécanismes permettant "*de détecter, d'intercepter et, en cas de détresse, de secourir des migrants en haute mer et de les emmener dans un lieu sûr d'un pays partenaire hors de l'UE où des solutions durables pourraient être trouvées pour ces migrants*". Ils citent ainsi l'accord que l'Italie a conclu récemment avec l'Albanie pour envoyer dans ce pays candidat à l'UE des migrants secourus dans les eaux italiennes, afin que leurs demandes d'asile y soient traitées. Ils suggèrent également de pouvoir renvoyer plus facilement les demandeurs d'asile dans des pays tiers pour qu'y soit étudiée leur demande.

La loi européenne prévoit qu'un immigrant arrivant dans l'UE puisse être envoyé dans un pays extérieur au bloc où il aurait pu demander l'asile, à condition qu'il ait un lien suffisant avec ce pays tiers. Ce qui exclut à ce stade le modèle Royaume-Uni-Rwanda. "*L'application du concept de 'pays tiers sûr' dans la loi européenne sur l'asile doit être réévaluée*". Plus généralement, ils veulent multiplier les accords avec les pays tiers situés le long des routes migratoires, citant en exemple des partenariats déjà conclus, comme celui avec la Turquie pour retenir les réfugiés syriens en 2016. "*Nous encourageons l'établissement de partenariats globaux, mutuellement bénéfiques et*

*durables avec les principaux pays partenaires situés le long des routes migratoires", selon les signataires. Ces propositions, destinées à la future Commission européenne, interviennent à moins d'un mois des élections européennes pour lesquelles les sondages prédisent une poussée des partis anti-immigration. Les quinze pays signataires sont **la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, l'Estonie, la Grèce, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne et la Roumanie.***

APPELAUX DEPUTES EUROPEENS : REJETER LA REFORME DU CODE FRONTIERES SCHENGEN LORS DU VOTE EN PLENIERE.

Malgré les avertissements répétés des organisations de la société civile, les législateurs européens sont parvenus à un accord sur la réforme du code frontières Schengen qui sera votée en session plénière cette semaine. Le dossier législatif issu des négociations entre la Présidence belge du Conseil de l'UE, le Parlement européen et la Commission aura des conséquences dévastatrices pour les personnes en situation de migration et les communautés racisées.

Nous appelons les députés européens et européennes à rejeter la réforme du code frontières Schengen lors du vote en plénière et à donner un signal clair contre une législation qui porte atteinte aux droits fondamentaux.

Le vote comprendra plusieurs amendements qui, ensemble, créeront un nouveau système dangereux de « gestion des migrations » aux frontières de l'espace Schengen et contribueront à réduire l'espace civique, en particulier en augmentant la criminalisation des mouvements et de la solidarité :

- Alors que la révision du code frontières Schengen est présentée comme la solution pour mettre fin à la réintroduction constante des contrôles temporaires aux frontières intérieures, la proposition généralise les contrôles de police dans le but explicite de prévenir la migration irrégulière. L'interpellation de personnes soupçonnées d'être sans papiers repose en grande partie sur le profilage racial. Des recherches menées par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE ont montré que les communautés racisées font l'objet de contrôles discriminatoires et arbitraires, indépendamment de leur citoyenneté ou de leur statut de résident. En effet, plus de la moitié des personnes d'ascendance africaine interrogées ont estimé que leur dernière interpellation par la police était le résultat d'un profilage racial. Cette pratique constitue une violation flagrante de la législation européenne et internationale en matière de lutte contre les discriminations et contredit l'esprit du [plan d'action de l'UE contre le racisme](#). Alors que les considérants de la réforme stipulent que toutes les actions doivent être menées dans le plein respect du principe de non-discrimination, rien n'indique comment cela sera contrôlé ou garanti, ni comment les États membres seront sanctionnés s'ils agissent en violation de ce principe.
- L'article 23 bis autorise les refoulements internes entre les États membres alors que les garanties visant à atténuer ses conséquences sur les droits fondamentaux introduites par le Parlement sont supprimées. Cet article prévoit le « transfert » (renvoi) immédiat des ressortissants de pays tiers appréhendés « *dans les zones frontalières* » vers le pays d'où ils ou elles ont franchi la frontière. Bien que des dispositions prévoient que l'individu peut faire appel de cette décision de « transfert », l'appel n'aura pas d'effet suspensif, ce qui signifie que la personne sera renvoyée quoi qu'il arrive. Il n'existe aucune dérogation à cette procédure pour les enfants non accompagnés, les familles avec enfants ou les personnes en état de vulnérabilité. S'il est écrit que les demandeurs d'asile ne seront pas soumis à de telles procédures de réadmission interne, il reste à voir comment cette exemption sera respectée dans la pratique. De tels « transferts » violeraient la jurisprudence bien établie des tribunaux italiens, slovènes et autrichiens, qui se sont tous prononcés contre les refoulements en chaîne entre États membres.

- **Étude de cas : Italie**

Les pratiques de retour sommaire ou de réadmission aux frontières italiennes ont lieu depuis des années et illustrent de manière frappante les implications sur les droits de l'homme des personnes en déplacement. En effet, en janvier 2021, puis en 2023, le tribunal civil de Rome a jugé que de nombreux cas de réadmission vers la Slovénie depuis Trieste et Gorizia, mis en œuvre dans le cadre d'un accord de réadmission de 1996, étaient en fait illégaux car ils violaient le droit au *non-refoulement*, le droit de demander l'asile et les droits procéduraux à une évaluation individuelle et à un recours effectif. À la frontière adriatique, l'Italie a été sanctionnée par la cour européenne des droits de l'homme en 2024 pour une réadmission en Grèce dans laquelle la Cour a constaté une violation de l'interdiction des expulsions collectives et des mauvais traitements. Les communications adressées au conseil des ministres dans le cadre de la procédure de surveillance de l'exécution des arrêts relatifs à l'affaire Sharifi et un récent arrêt de la cour de Rome sur la réadmission d'un mineur afghan non accompagné en Grèce montrent que ces violations se poursuivent. A la frontière italo-française, la CJUE et le Conseil d'état ont estimé que les retours entre les deux pays étaient en contradiction directe avec les garanties prévues par la directive « retour ».

D'autre part, les pratiques de profilage racial sont déjà très répandues aux frontières intérieures de l'Italie. Comme l'a souligné l'ASGI dans sa soumission en CERD (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale), la gare de Vintimille, un point de transit important pour les personnes se rendant en France, est caractérisée par des contrôles de police qui ciblent presque exclusivement et systématiquement les personnes d'origine africaine. En conséquence, le Comité a fait des recommandations spécifiques au gouvernement italien pour lutter contre le profilage, en soulignant l'absence totale de mécanismes appropriés au sein du système national pour le combattre.

- **Le concept d'« instrumentalisation »** est repris du règlement sur la du nouveau pacte, bien qu'il ait été supprimé de la position initiale du Parlement sur la réforme du code frontières Schengen. En pratique, cela signifie que les États membres pourraient déroger à volonté aux cadres des droits fondamentaux chaque fois qu'un pays tiers ou un acteur non étatique est accusé d'« instrumentaliser les migrants » pour déstabiliser l'UE ou ses États membres. La réforme du code frontières Schengen va encore plus loin en incluant un amendement inquiétant du Conseil qui permet aux États membres de prendre « *toutes les mesures nécessaires* » pour préserver « *la sécurité, la loi et l'ordre* » si un grand nombre d'individus tentent d'entrer irrégulièrement dans un pays « *en masse et en recourant à la force* ». Il s'agit d'une transposition incorrecte de l'affaire N.D. qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices ; en effet, le texte permet des dérogations illimitées à l'acquis communautaire en matière d'asile et de droits fondamentaux.
- La réforme fait également référence à plusieurs reprises à l'utilisation accrue des technologies de surveillance et de contrôle aux frontières intérieures et extérieures. Les technologies telles que les drones, les détecteurs de mouvement, les caméras thermiques et autres facilitent l'identification des personnes qui traversent les frontières avant leur arrivée et ont démontré qu'elles facilitaient les refoulements. En effet, le Border Violence Monitoring Network (BVMN) a enregistré 38 témoignages, concernant plus de 1 000 personnes, dans lesquels les personnes interrogées ont déclaré avoir entendu ou vu un drone avant leur refoulement. L'utilisation de technologies permettant de suivre et de contrôler les mouvements des personnes pourrait donc intensifier l'aisance avec laquelle elles sont réadmis entre les États membres de l'espace Schengen.

Nous, soussignés, appelons les députés européens et européennes à rejeter la réforme du Code frontières Schengen lors du vote en plénière. Ce dossier élargit le concept néfaste d'« instrumentalisation », légalise les refoulements internes, risque de généraliser le profilage racial et renforce l'utilisation de technologies de surveillance des frontières dont il a été prouvé qu'elles

facilitent les violations des droits fondamentaux.

La position du Parlement sur ce dossier visait à supprimer les aspects les plus problématiques et à inclure des garanties pour les droits des personnes en situation de migration et des communautés racisées. Cette position a depuis été abandonnée, et celle qui l'a remplacée est intenable en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux.

[https://www.lacimade.org/presse/129-organisations-de-la-societe-civile-appellent-les-depute%
c2%b7e%c2%b7s-europeens-et-europeennes-a-defendre-les-droits-fondamentaux-et-a-rejeter-la-refonte-nefaste-du-code-frontieres-schengen/](https://www.lacimade.org/presse/129-organisations-de-la-societe-civile-appellent-les-depute%c2%b7e%c2%b7s-europeens-et-europeennes-a-defendre-les-droits-fondamentaux-et-a-rejeter-la-refonte-nefaste-du-code-frontieres-schengen/)

L'UE RECONNAIT "UNE SITUATION DIFFICILE" DANS SES PARTENARIATS AVEC LES PAYS AFRICAINS POUR LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

Face aux accusations de complicité sur les violations des droits de l'Homme dans certains pays d'Afrique, la Commission européenne a réagi mardi 21 mai 2024. *"Parfois, la situation est difficile dans nos pays partenaires"* mais ils *"restent des États souverains et contrôlent leurs forces nationales"*, a affirmé une des porte-parole de l'institution. Son homologue, interrogé lors d'un point presse quotidien, a lui aussi partagé la même analyse : *"C'est une situation qui est difficile, qui est mouvante et sur laquelle nous allons continuer à travailler"*.

Une enquête, publiée le même jour par des médias internationaux dont Le Monde et le Washington Post avec le collectif de journalistes Lighthouse Reports, révèle comment *"l'Europe soutient, finance et participe directement à des opérations clandestines menées dans les pays d'Afrique du Nord pour abandonner chaque année des dizaines de milliers de personnes noires dans le désert ou dans des régions reculées afin de les empêcher de venir dans l'Union européenne (UE)"*. L'enquête signale que des réfugiés et migrants au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie sont *"appréhendés en raison de la couleur de leur peau, emmenés dans des bus et conduits au milieu de nulle part, souvent dans des zones désertes et arides"*, sans eau ni nourriture. Certains sont emmenés vers des zones frontalières où ils sont *"vendus par les autorités à des trafiquants d'êtres humains et à des gangs qui les torturent contre rançon"*.

Depuis plusieurs années, des dizaines d'articles et de témoignages de migrants racontant les arrestations arbitraires dans les rues ou dans les maisons des Noirs dans ces pays, mais aussi en Libye et en Algérie, et les refoulements dans des zones désertiques. À l'été 2023, plusieurs récits d'exilés relataient les interpellations dans les rues de Sfax, dans le centre-est de la Tunisie, et les expulsion dans le désert à la frontière avec l'Algérie et la Libye. Au Maroc aussi, les témoignages recueillis de ce type sont nombreux.

Selon l'enquête de Lighthouse Reports publiée mardi 21 mai 2024, ce *"système de déplacement de masse (...) fonctionne notamment grâce à l'argent, les véhicules, l'équipement, le renseignement et les forces de sécurité fournis par l'UE et les pays européens"*. Le quotidien Le Monde écrit qu'en Tunisie les *"pick-up Nissan utilisés par la police pour arrêter les migrants correspondent à des modèles livrés par l'Italie et l'Allemagne entre 2017 et 2023"*. Au Maroc, les *"4x4 Toyota Land Cruiser; utilisés lors d'arrestations dont les images ont été diffusées sur les réseaux sociaux (...) correspondent aux modèles achetés par l'Espagne, puis par l'Europe"* dans le cadre d'un accord entre les deux pays. En Mauritanie enfin, l'UE finance *"la reconstruction de deux centres de rétention. Ceux-là mêmes où des migrants sont enfermés avant d'être envoyés dans le désert, acheminés dans des pick-up Toyota Hilux en tout point similaires à ceux livrés par l'Espagne en 2019"*. *"Des exemples, parmi d'autres, qui démontrent que ces opérations, contrairement à la Convention européenne des droits de l'Homme, bénéficient du soutien financier de l'UE et de ses États membres"*, insistent les journalistes. Depuis 2015, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie ont reçu 400 millions d'euros pour la gestion des frontières via le fonds fiduciaire d'urgence (FFU).

Une somme à laquelle s'ajoutent d'autres aides financières accordées directement par des pays européens à ces trois États africains.

D'après Lighthouse Reports, les instances de l'UE ont parfaitement connaissance d'une partie de ces arrestations arbitraires, contraires au droit international. Dans le cas du Maroc par exemple, la Commission européenne avait en 2019 fait référence à une "*vaste campagne de répression*" contre des Subsahariens et des expulsions "*illégales*" vers des zones reculées dans un document sur les financements de l'UE au royaume chérifien. Sans pour autant mettre fin à son partenariat.

BELGIQUE

En Belgique flamande, montée de l'extrême droite et de sa haine des étrangers

Chaque 1er mai, le parti d'extrême droite flamand (Vlaams Belang) loue un parc d'attraction et invite ses adhérents à venir y célébrer la Fête du travail. Ici, beaucoup sont des soutiens de longue date, ayant comme point commun leur obsession de l'immigration.

Fondé en 1979, l'ancêtre du Vlaams Belang, le Vlaams Blok avait été dissous en 2004 à la suite d'une condamnation pour xénophobie. Depuis, le parti a changé de nom et rejette toute accusation de racisme. Mais son programme reste le même : préférence nationale, références à la théorie raciste et complotiste du grand remplacement et toujours, sa revendication historique, l'indépendance de la Flandre, qui fait partie des régions les plus riches d'Europe.

Dans la salle de spectacle, l'invité d'honneur de la journée grimpe sur le podium. A 37 ans, le président du Vlaams Belang a le visage de sa dédramatisation. Plus jeune, il était connu pour ses outrances, comme lorsqu'il a amené des saucisses de porc à un barbecue halal organisé par une école en 2012. Mais depuis qu'il a pris la tête du parti en 2014, ce publicitaire de formation a lissé son image et a poussé le Vlaams Belang à investir les réseaux sociaux pour attirer la jeunesse. Aujourd'hui, il espère faire de son mouvement le premier parti flamand et placer un troisième député au Parlement européen, où il siège avec le groupe Identité et démocratie (ID), dans lequel il est pleinement intégré, aux côtés du Rassemblement national et de l'AfD allemande.

"Actuellement, je cherche un travail et c'est très difficile, un jeune électeur de 21 ans venu avec un groupe d'amis. Parfois, je vois que des migrants ou des étrangers ont les postes que je veux. Cela me frustre. Donc, la première chose que je veux, c'est que les migrants partent afin que je puisse trouver un travail rapidement", explique le jeune homme de manière simpliste. Un retraité, candidat du Vlaams Belang sur les listes de sa commune pour le scrutin local, prévu en octobre prochain, se fait l'écho des arguments populistes de son parti sur la politique migratoire de l'Union européenne. *"Quand on est plein, on est plein ! Il faut voter aux européennes. Ici, on dit que les dirigeants à Bruxelles sont dans une tour d'ivoire."* Les positions anti-étrangers sont donc pleinement assumées. Patientant dans la file pour une attraction, un électeur estime que les Flamands payent trop pour la région Wallonne et les francophones. *"Il y a beaucoup d'argent qui va de l'autre côté de la Belgique. À cause de cela, on dit stop. C'est assez, chacun chez soi."*

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-international/20240527-en-belgique-flamande-l-inqui%C3%A9tante-mont%C3%A9e-de-l-extr%C3%AAm-droite-et-de-sa-haine-des-%C3%A9trangers>

CHYPRE

8 pays de l'UE plaident pour le retour volontaire de réfugiés syriens

Le ministre chypriote de l'Intérieur, a déclaré dans un communiqué qu'après 13 ans de conflit en Syrie, "*il est temps pour l'Union européenne (UE) de redéfinir sa position*" sur ce pays. "*La stabilité dans ce pays n'a pas été entièrement rétablie*" mais "*nous devons accélérer le processus et prendre toutes les mesures nécessaires pour créer les conditions qui permettraient le retour des personnes en Syrie*". L'île méditerranéenne, l'État membre de l'UE le plus proche de la Syrie, a accueilli une conférence des États qui soutiennent sa proposition, quelques jours après que le bloc des 27 a donné son feu vert au pacte sur la migration et l'asile, une vaste réforme qui durcit

le contrôle de l'immigration en Europe. Les autres participants à la conférence du 17 mai 2024, portant entre autres sur ces zones de sécurité en Syrie, sont **l'Autriche, la République tchèque, le Danemark, la Grèce, l'Italie, Malte et la Pologne**. Les huit pays font partie d'un groupe plus large de 15 États membres, qui ont plaidé aussi pour de "*nouvelles solutions*" visant à transférer des migrants vers des pays tiers.

Chypre est une destination privilégiée des syriens et les arrivées ont fortement augmenté ces derniers mois. Afin d'endiguer cet afflux, le gouvernement a intensifié les patrouilles maritimes et suspendu l'examen des demandes d'asile des Syriens, refusant les allocations aux nouveaux arrivants. Pour tenter de freiner les arrivées de Syriens, le ministre de l'intérieur a appelé à un soutien financier accru au Liban, pays de transit pour ces migrants embourbé dans une crise économique inédite. "*Si le Liban s'effondre, les conséquences pour l'ensemble de l'UE seront incalculables*", a-t-il averti. Pour diminuer le nombre de demandeurs d'asile dans le pays, Chypre a décidé de se concentrer sur les expulsions. Au cours des quatre premiers mois de 2024, 3 337 migrants ont été expulsés de l'île. Un nombre supérieur à la même période en 2023, où 2 348 expulsions avaient été enregistrées. Ces renvois, qui incluent des expulsions forcées, des retours volontaires et des relocalisations, concernent généralement les Maghrébins, les Africains subsahariens, les Bangladais et les Égyptiens. Pour rappel, les renvois contraints ne concernent pas les Syriens ou les Afghans, nombreux à Chypre, mais inexpulsables en raison de la situation politique de ces États. Une politique d'éloignement assumée à l'heure où Chypre fait face à une hausse considérable d'arrivées de Syriens sur son sol. Plus de 1 000 personnes ont débarqué sur des bateaux en provenance du Liban depuis le début du mois d'avril, dans un contexte d'aggravation des tensions au Moyen-Orient. Face à l'explosion des arrivées, Chypre a annoncé suspendre le traitement des demandeurs d'asile syriens. Pour de nombreux candidats à l'exil, Chypre constitue une des portes d'entrée de l'Union européenne. D'après le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR), fin septembre 2023, 26 995 demandeurs d'asile étaient en attente d'une réponse auprès du service de l'Asile, dont un tiers ayant déposé leur dossier cette même année. Fin 2022, un peu plus de 29 000 demandes étaient en attente, et quelque 13 000 en 2021.

CROATIE

Migrations de travailleurs népalais : une nécessité économique

Il y a un peu plus de trois ans, face à l'exode de la jeunesse locale, la Croatie a supprimé les quotas pour les travailleurs étrangers. Pays d'émigration, il est devenu pays d'immigration, ce qui ne ravit pas le parti nationaliste DP, en passe d'entrer au gouvernement.

Les Népalais sont environ 20 000 à posséder un permis de travail, une tendance amorcée il y a quelques années, quand le pays a mis fin à sa politique de quotas pour les permis de travail et de séjour. Les métiers du bâtiment, du tourisme et des plateformes numériques sont les principaux secteurs qui les emploient. La plupart sont des jeunes hommes qui restent de six mois à deux ans et envoient la majeure partie de leur argent dans leur pays d'origine. « *Il y a des agences qui travaillent pour faire venir les Népalais qui sont sans emploi. J'ai postulé pour un emploi quand j'étais au Népal. J'ai passé un entretien et je l'ai réussi. Ensuite, j'ai obtenu le visa. Puis, je suis venu ici. Légalement. J'ai dû payer les frais juridiques. Mais je n'ai pas payé beaucoup* », raconte un népalais de 27 ans. En effet, si certaines de ces agences sont correctes, beaucoup font des profits rapides et exploitent ces travailleurs venus également des Philippines, d'Inde. « *Certains finissent par vivre dans des logements surpeuplés fournis par des employeurs qui sont alors en mesure de baisser leurs salaires. Ces agences et les employeurs qui font appels aux travailleurs étrangers sont trop peu réglementés* », déplore un sociologue britannique installé en Croatie.

À l'exception de quelques grandes villes comme Zagreb, il n'existe pas de services d'aide pour informer ces nouveaux arrivants de leurs droits et les aider, par exemple, à apprendre la langue croate. L'association des Népalais non-résidents tente de leur venir en aide. « *Certains ne touchent pas leur salaire, d'autres n'ont pas de papiers légaux. S'ils perdent leur emploi, ils doivent*

déboursier de l'argent pour en trouver un autre. La méconnaissance de la langue pose de gros problèmes. Le manque de communication, la difficulté à comprendre ce qu'il faut faire sont des obstacles majeurs », explique un membre qui s'occupe de l'association.

Depuis l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne, en 2013, le départ des Croates s'est accéléré. Ils sont majoritairement attirés par l'Allemagne, l'Autriche ou encore l'Irlande. L'absence de perspective d'un emploi bien rémunéré ou tout du moins, d'un emploi suffisamment bien rémunéré pour permettre de quitter le domicile des parents et d'acquérir un logement incite au départ. « *Il existe deux marchés du travail très distincts : l'un concerne les travailleurs les plus qualifiés, ceux qui ont fait des études universitaires comme les médecins et les infirmières. L'autre est celui des travailleurs non qualifiés qui travaillent dans le secteur des services, dans les bars et les restaurants ainsi que dans la construction. La plupart expriment l'intention de gagner de l'argent à court ou moyen terme et de revenir. La Croatie est un pays traditionnel d'émigration, où les gens gagnent de l'argent pour l'envoyer à leur famille ou épargnent pour construire une maison à leur retour. Mais la question de savoir combien d'entre eux reviendront reste ouverte* ». En 2023, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 19,25 %.

Les migrations dans leur ensemble, émigration et immigration, sont l'une des questions sociales les plus difficiles et les moins abordées en Croatie. Les statistiques officielles montrent qu'en 2022, le pays a connu un solde migratoire positif pour la première fois depuis 2008, avec 46 287 personnes enregistrées comme quittant le pays et 57 972 arrivées, le tout dans un contexte de fort déclin démographique avec une natalité très faible. Le pays a perdu 10% de sa population en 10 ans.

Le 8 mai 2024, l'Union démocratique croate (HDZ) du Premier ministre sortant et le Mouvement de la patrie (DP), parti nationaliste, sont « parvenus à un accord sur la formation d'une nouvelle majorité parlementaire et sur la structure d'un nouveau gouvernement ». Le parti DP a déjà insisté pour que les députés représentant la minorité d'origine serbe ne fassent pas partie du gouvernement. C'est la première fois depuis des années que le groupe minoritaire le plus important de Croatie ne sera pas représenté au gouvernement croate, et cela suscite des inquiétudes concernant les tensions ethniques remontant au conflit d'indépendance des années 1990. De plus, le DP est un parti anti-immigration. Il est donc fort probable que la question des quotas pour les travailleurs étrangers reviennent sur la table. Une personne du Mouvement de la patrie (DP), l'a d'ailleurs d'ores et déjà fait savoir : « *Il est plus facile d'obtenir un permis de travail pour un travailleur asiatique que pour les citoyens croates vivant en Amérique du Sud[...]ce qui est inacceptable et cela va changer* ».

Le 1er janvier 2023, la Croatie est devenue le 27^e membre de l'espace Schengen qui prévoit la libre circulation des personnes au sein de cet espace. Les frontières avec la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro sont donc désormais les limites extérieures de l'Union européenne, impliquant une plus grande responsabilité concernant la lutte contre l'immigration illégale. En 2023, le pays a enregistré une augmentation de 40 % des passages illégaux en 2023, principalement en provenance de la Bosnie-Herzégovine voisine. Et quelque 1 700 personnes ont été arrêtées pour trafic d'êtres humains.

<https://www.rfi.fr/fr/europe/20240516-migrations-en-croatie-la-pr%C3%A9sence-de-travailleurs-n%C3%A9palais-une-n%C3%A9cessit%C3%A9-%C3%A9conomique>

ESPAGNE

Accès à la santé à tous les exilés résidant dans le pays, y compris les sans-papiers.

C'est une bonne nouvelle pour les migrants installés en Espagne. Mardi 14 mai 2024, le gouvernement a approuvé le projet de loi garantissant l'accès à la santé à tous les exilés résidant dans le pays, y compris les sans-papiers. Les personnes arrivées en Espagne via le regroupement familial, les demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection temporaire sont aussi concernés. La nouvelle mesure prendra effet une fois publiée dans le Journal officiel, d'ici plusieurs semaines.

L'universalité des soins de santé avait été entravée il y a plus de dix ans, par une loi promulguée à l'initiative du Parti populaire (droite). "*Nous voulons bannir à jamais l'exclusion sanitaire [...] introduite en 2012*" et "*refermer cette blessure*", a déclaré la ministre de la Santé à l'issue du Conseil des ministres. En 2018, les députés avaient pourtant voté un décret permettant aux sans-papiers de se faire soigner "*dans les mêmes conditions que les personnes ayant la nationalité espagnole*". "*La santé ne connaît pas de frontières, de papiers d'identité, de permis de travail ou de séjour*", avait alors déclaré la ministre de la Santé de l'époque. Mais dans les faits, ce décret n'était pas pleinement appliqué dans toutes les régions d'Espagne.

Jusqu'ici donc, les migrants en situation irrégulière devaient demander et obtenir l'accord des services sociaux, prouvant leur volonté de résider en Espagne, avant de consulter un médecin. Une procédure qui pouvait durer des semaines voire des mois dans certaines localités. Désormais, ils devront simplement présenter au soignant une déclaration signée, grâce à laquelle "*ils ne se verront jamais refuser les soins de santé*", a assuré la ministre. Un tiers payant (somme restant à la charge du malade) pourra tout de même être facturé dans certains cas.

L'Espagne est une des portes d'entrée des migrants subsahariens, maghrébins et sud-américains, cherchant à gagner l'Europe. Depuis le début de l'année 2024, près de 20 000 personnes ont débarqué dans le pays par voie maritime et terrestre, contre un peu moins de 7 000 l'année dernière à la même période. Une partie de ces exilés s'installent dans le pays pour y construire leur vie, non sans difficultés : quelque **500 000 personnes seraient aujourd'hui sans-papiers en Espagne**. Dont "*des familles avec des enfants qui ne peuvent pas accéder à la santé ou à l'éducation*", "*victimes d'un système pervers qui les maintient dans l'extrême précarité*", selon un ancien sans-papiers et l'un des porte-parole du mouvement Regularizacion Ya.

Le groupe est à l'origine d'une pétition citoyenne de 700 000 signatures, réclamant la régularisation des sans-papiers en Espagne. Portée devant le Parlement le 9 avril 2024, elle concerne toutes les personnes en situation irrégulière arrivées dans le pays avant le 1er novembre 2021. Pour les défenseurs du projet, le texte vient combler une défaillance administrative qui empêche les exilés d'accéder à des droits fondamentaux et de bénéficier des services publics, dont des soins de santé. "*Nous faisons partie de la société et nous effectuons des travaux essentiels, mais nous ne pouvons pas louer d'appartement, signer un contrat ou avoir une carte de santé*", affirme le groupe de migrants faisant partie de l'initiative législative populaire à l'origine du projet de loi. "*On nous dit que nous sommes essentiels, mais il nous manque les droits les plus élémentaires*".

Démantèlement d'une organisation de trafic de drogue et d'êtres humains

Sept personnes d'origine algérienne et marocaine ont été arrêtées lors d'une opération menée par la police nationale et la surveillance des douanes à Alicante, dans le sud de l'Espagne, ont annoncé les autorités le 24 mai 2024. Elles sont accusées d'aide à l'entrée d'un étranger en situation irrégulière, d'appartenance à une organisation criminelle, de trafic de drogue et de contrebande. Ces actions criminelles qui entrecroisent deux délits graves : le trafic de drogue et celui d'êtres humains.

Cette organisation transportait de la drogue vers l'Algérie et revenait en Espagne en chargeant les mêmes bateaux de migrants. L'enquête avait débuté lorsque les autorités avaient détecté des mouvements suspects de bateaux pneumatiques semi-rigides, connus sous le nom de "*narcolanchas*" ou "*pateras taxis*", sur la côte d'Alicante. Ces bateaux à grande vitesse effectuaient des allers-retours en quelques heures seulement, transportant des pilules de cocaïne et de drogues de synthèse vers l'Algérie. Les migrants qui montaient à bord pour le voyage retour payaient entre 6 000 et 10 000 euros par personne. En Algérie, des intermédiaires étaient chargés de recruter des citoyens désireux de rejoindre l'Europe et de collecter l'argent avant la traversée de la Méditerranée.

L'opération policière avait conduit les enquêteurs à surveiller, en Espagne, un entrepôt qui servait de centre d'opérations et de stockage de canots. Certains pneumatiques étaient déjà chargés de fûts d'essence prêts pour le voyage. L'organisation était structurée avec des rôles

clairement définis : un groupe était responsable de l'achat et de l'entretien des navires, un autre de la synthèse et de la préparation des médicaments et un troisième du transport et des opérations logistiques. Ce réseau complexe comprenait également des citoyens espagnols qui facilitaient les opérations logistiques sur le terrain. Lors des perquisitions, trois bateaux de drogue mesurant plus de huit mètres de long ont été saisis. Ils étaient dotés de moteurs puissants, de 41 bouteilles d'essence. Trois véhicules haut de gamme, des appareils GPS, des téléphones portables et des outils pour réparer les bateaux ont également été trouvés. Selon la police, la capacité de l'organisation à mener des opérations internationales et sa "logistique sophistiquée" démontrent la gravité du crime organisé dans les zones côtières espagnoles.

Démantèlement d'un réseau chinois

Lundi 27 mai 2024, la police a interpellé 14 personnes soupçonnées de trafic de migrants à Cadix, dans le sud de l'Espagne, et à Madrid. Le réseau, originaire de Chine, a permis à plus de 250 ressortissants chinois d'entrer de manière illégale en Espagne, par voie aérienne et terrestre, avec de faux documents. Pour faire venir leurs compatriotes chinois, les trafiquants ont falsifié des documents d'identité, notamment des passeports et des visas Schengen grâce à *"des contacts avec des faussaires en Turquie"*. L'enquête a débuté lorsque les policiers ont remarqué un flux continu de migrants chinois à Línea de la Concepción, dans la municipalité de Cadix, en Andalousie. Les exilés étaient *"cachés dans des espaces surpeuplés et minuscules, semblables à des caves, pendant des semaines dans des terribles conditions d'insalubrité"*, avant d'être transférés au Royaume-Uni via Gibraltar. Ils *"leur était même interdit de quitter cet espace ou de se déplacer dans le reste de la maison"*, un cadenas posé à la porte empêchant toute sortie. Sur une vidéo de la perquisition du bâtiment où étaient retenus les migrants, on voit plusieurs pièces sombres et exigües, ne disposant que d'un ou deux lits. La plupart des exilés étaient obligés de *"dormir par terre"*, faute de place. Dans les chambres, on trouve des amas de débris, de vêtements et de vaisselles sales.

Le réseau était aussi impliqué dans le trafic de drogues, à destination des migrants chinois mais aussi des citoyens espagnols. Au total, l'organisation aurait engrangé un million d'euros avec ses activités illicites. Lors de la perquisition, les policiers ont saisi *"plus de 400 grammes de substances narcotiques d'origine synthétique (kétamine et MDMA); des balances de précision et des ustensiles pour couper, peser et distribuer [la drogue]; un tampon pour falsifier les signatures du service d'immigration chinois (...) et quatre téléphones portables"*.

Ce n'est pas la première fois que les autorités espagnoles mettent la main sur un important trafic de migrants chinois. En 2018, la police avait arrêté 155 personnes et démantelé un réseau chinois de trafic d'êtres humains qui faisait passer les exilés en Grande-Bretagne et en Irlande. Pour atteindre l'un de ces pays depuis la Chine avec des faux passeports, les migrants devaient déboursier la somme de 20 000 euros chacun.

Canaries

Six ans et demi de prison pour un passeur

Le tribunal des îles Canaries a condamné à six ans et demi de prison un passeur de migrants qui faisait transiter des exilés des côtes africaines vers l'archipel espagnol, a-t-on appris jeudi 23 mai 2024. L'homme était également jugé pour avoir mis en danger la vie des migrants. Le 12 décembre 2023, alors qu'un canot de 35 migrants s'approche de l'île canarienne de Lanzarote, le passeur tente de prendre la fuite vers le Maroc grâce à l'aide de trois complices venus à sa rencontre à bord d'un canot pneumatique. Le trafiquant n'hésite pas à laisser les exilés à la dérive en leur donnant pour unique instruction d'appeler les sauveteurs espagnols dès que la couverture téléphonique le permettrait. Mais à bord, les migrants ne l'entendent pas de cette oreille et une rébellion éclate. Le passeur prend alors un enfant en otage, lui passe une corde autour du cou et menace de le tuer si les passagers ne le laissent pas partir. Plusieurs migrants lui sautent dessus en

pleine mer, libèrent le garçon et ligotent le trafiquant. Pendant ce temps, le canot venu du Maroc rebrousse chemin. Le canot est finalement pris en charge quelques heures plus tard par les autorités espagnoles au port d'Arrecife et le passeur est interpellé. Lors du procès, l'accusé a nié son implication dans le trafic de migrant et affirmé qu'il était un exilé comme les autres. Selon lui, la tension dans l'embarcation serait due au manque de nourriture pendant le voyage.

Les passeurs sont souvent accusés de violences envers les migrants et de mise en danger de la vie d'autrui en mer notamment

El Hierro

Plus de 4 000 migrants, pour 10 000 habitants

L'île d'El Hierro, un territoire de 268 kilomètres carrés situé à 1 000 kilomètres des premières côtes de la péninsule ibérique, est devenue le symbole de la crise migratoire en Espagne. En un an, la plus petite île de l'archipel des Canaries a vu débarquer sur ses côtes plus de 14 000 migrants, alors même qu'El Hierro compte moins de 11 000 habitants et seulement trois communes.

Face à cet afflux, l'île s'est organisée tant bien que mal en déployant des infrastructures de premiers soins dans le port de La Restinga, au sud de l'île, et en construisant deux centres d'accueil, un pour les majeurs et un pour les mineurs. Au cœur du problème se trouvent les mineurs qui ne peuvent plus être accueillis (il y en a 300) et qui sont envoyés vers d'autres îles des Canaries, comme Tenerife et Gran Canaria. Une situation devenue impossible à gérer, puisque les centres d'accueil sont débordés là-bas aussi.

Sur le terrain, les associations et les habitants sont dévoués et font de leur mieux pour prendre en charge les migrants, qui arrivent souvent du Sénégal, du Mali ou encore de la Mauritanie. Plusieurs familles de l'île accueillent les enfants. Depuis plus d'un an, le gouvernement des Canaries alerte Madrid sur la gravité de la situation et a soumis une proposition législative visant à répartir les mineurs migrants non accompagnés dans toutes les communautés autonomes d'Espagne.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/57316/canaries--la-petite-ile-del-hierro-debordee-par-lafflux-migratoire>

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/reporters/20240524-routes-migratoires-les-canaries-d%C3%A9bord%C3%A9es>

FINLANDE

Projet de loi pour bloquer l'arrivée de migrants depuis la Russie

Le gouvernement conservateur de Finlande a dévoilé mardi 21 mai 2024 son projet de loi sur la gestion des arrivées de migrants. Le texte a été établi en réaction à l'afflux de demandeurs d'asile orchestré, selon Helsinki, par la Russie. Le Premier ministre a déclaré que de nouveaux instruments légaux étaient nécessaires après l'arrivée l'automne dernier de quelque 1 000 migrants sans visa en provenance du territoire russe. La Russie et la Finlande partagent une frontière terrestre longue de 1 340 kilomètres et la Finlande accuse la Russie d'avoir organisé l'arrivée de ces migrants, ce que les autorités russes démentent. La frontière a été fermée avec son voisin à la mi-décembre 2023. Depuis, cette fermeture a été prolongée et début avril 2024, le gouvernement a annoncé qu'elle le serait "*jusqu'à nouvel ordre*". Le projet de loi a pour objectif de faire face à l'instrumentalisation de la migration, et de "*contrer la pression exercée sur la Finlande*". Le texte prévoit en particulier que dans certaines zones frontalières, la Finlande pourrait refuser de réceptionner les demandes d'asile pendant une durée d'un mois maximum, afin d'endiguer l'arrivée de migrants sans papiers.

Seuls certains groupes de demandeurs d'asile, tels que les mineurs ou les personnes handicapées, seraient alors autorisées à déposer leur dossier dans ces zones, et ce à la discrétion des garde-frontières. Les autres seront expulsés "*en premier lieu par une injonction, renforcée par la force si nécessaire*", a précisé la responsable des questions juridiques au sein du ministère de

l'Intérieur. Un "*migrant instrumentalisé*" entré en Finlande "*serait expulsé du pays sans délai*", a en outre souligné le gouvernement. Pour ce cas spécifique, le gouvernement devra prendre une décision basée sur la "*situation tout à fait exceptionnelle*", à partir de "*la connaissance ou de soupçons justifiés*" sur le fait qu'un État étranger tente de menacer la souveraineté et la sécurité nationale de la Finlande, a-t-il ajouté. Cela nécessiterait également l'aval du président du pays.

Les détracteurs de cette proposition de loi estiment qu'elle viole les accords internationaux et les obligations de la Finlande en matière de droits humains, inscrites dans la Constitution. Début mai, le chancelier de justice dont le rôle est de veiller à la légalité des décisions du gouvernement, a dit qu'il serait difficile de mettre en œuvre cette loi pour cette raison. Pour qu'elle soit adoptée, la loi doit obtenir la majorité des votes (les cinq sixièmes) au Parlement finlandais.

Dès juin 2022, Helsinki avait envisagé de construire un mur le long de sa frontière avec la Russie, craignant que Moscou n'organise un flux migratoire vers le pays, en réaction au soutien finlandais à l'Ukraine. Mais pour un maître de conférences à l'Inalco et spécialiste des sécurités frontalières, le risque d'arrivées massives de migrants depuis la Russie est exagéré. Pour lui, "*la Finlande a surtout un 'imaginaire migratoire' en tête*". Elle estime que l'immigration est le talon d'Achille de l'UE. "*Elle prend en compte ce qu'il s'est passé en Biélorussie ou en Grèce ces dernières années et vit dans la projection de la même menace*", développe l'universitaire.

Depuis début août 2023, les autorités finlandaises assurent néanmoins que près de 1 000 demandeurs d'asile sans-papiers, originaires de Somalie, du Yémen ou encore d'Irak, se sont présentés aux postes-frontières séparant les deux pays, pour entrer en Finlande. Un volume inhabituel pour le petit pays nordique de 5,5 millions d'habitants, qui comptabilise d'ordinaire plutôt une dizaine de demandeurs d'asile chaque mois à cette frontière. En janvier 2024, Helsinki estimait qu'entre 2 000 et 3 000 migrants étaient bloqués dans la zone frontalière entre la Russie et la Finlande.

Démantèlement d'un réseau transitant les migrants de Biélorussie en Allemagne

Mardi 14 mai 2024, un vaste réseau de trafic de migrants a été démantelé par les autorités de Helsinki. Des passeurs irakiens – munis de titres de séjour lettons - ont été arrêtés. Leur but : transporter des migrants de Biélorussie vers l'Allemagne. L'enquête a débuté en septembre 2023, lorsqu'un homme a été arrêté dans le port d'Helsinki alors qu'il tentait de transporter trois passagers sans papiers sur un ferry en provenance de Tallinn. L'homme et son frère avaient voyagé 14 fois sur des ferries arrivant à Helsinki en provenance de Tallinn. Les trafiquants faisaient passer les migrants de Biélorussie en Lettonie, puis en Estonie. De là, les exilés prenaient un ferry pour la Finlande. Ils rejoignaient ensuite l'Allemagne via la Suède puis le Danemark.

Au moins 160 personnes ont été transportées ou ont tenté de traverser la Finlande en 2023. Un autre groupe de 25 migrants a été appréhendé en Estonie. Les passeurs fournissaient aux migrants des tickets de transports publics contenant de fausses données personnelles. Les migrants transportés étaient Iraniens, Irakiens, Bangladais, Sri-lankais, Afghans, Syriens, Camerounais ou encore Cubains... Des enfants faisaient également partie des migrants victimes de trafic. "*Étant donné que les personnes à introduire clandestinement n'ont pas pu réserver elles-mêmes des billets ou utiliser les transports publics à travers plusieurs pays, il était nécessaire que le passeur participe au voyage*". Les trafiquants irakiens auraient facturé le passage 1 800 euros par personne. Selon les garde-frontières finlandais, les passeurs appréhendés opéraient très probablement dans le cadre d'un réseau international plus vaste qui faisait passer les migrants partout en Europe.

GRECE

Naufrage des 750 personnes : **les neuf Égyptiens sont acquittés**

Les neuf Égyptiens, accusés d'être impliqués dans l'un des naufrages de migrants les plus meurtriers en Méditerranée, ont été acquittés par la justice grecque mardi 21 mai au premier jour de leur procès. La Cour "*déclare que les neuf accusés sont acquittés*" et que "*toutes les charges ont été abandonnées*", a annoncé la juge du tribunal de Kalamata (sud) qui s'est déclaré incompétent dans cette affaire qui s'est déroulée hors de Grèce, dans les eaux internationales. Pour les organisations de défense des droits de l'Homme, ce procès était une nouvelle illustration de la "*criminalisation des migrants*" en Grèce. Des mots employés notamment par l'ONG Legal Center Lesbos, qui parle de "*criminalisation systématique des migrants en Grèce*".

Le 14 juin 2023, l'Adriana, un chalutier où s'entassaient plus de 750 exilés, avait fait naufrage dans les eaux internationales, au large de la Grèce, entraînant la mort d'au moins 500 personnes. Seuls 104 migrants ont survécu et 82 corps ont été retrouvés. Dès le lendemain de l'accident, 9 égyptiens avaient été désignés par les migrants comme des passeurs responsables de la traversée et du drame, puis interpellés et incarcérés. Ils encouraient des centaines d'années de prison, puisqu'en vertu d'une loi grecque de 2014, ils risquaient 10 années de prison pour chaque passager présent sur le navire.

Très vite, des questions quant au rôle des garde-côtes grecs avaient émergé. Selon plusieurs enquêtes journalistiques fouillées, ces derniers sont intervenus tardivement sur les lieux du naufrage. Une enquête de la BBC démontre aussi que le bateau était à l'arrêt au large de la Grèce, contrairement à la version donnée par les garde-côtes grecs, selon laquelle les exilés faisaient route vers l'Italie à une vitesse régulière. "*Les garde-côtes ont envoyé une corde sur le bateau pour nous remorquer et nous amener jusque dans les eaux italiennes. Quand ils ont commencé à nous tirer, le bateau s'est mis à tanguer à gauche, puis à droite. On s'est alors mis à crier 'Stop, stop, stop !' en direction des garde-côtes grecs, mais personne ne nous a entendus. C'est à ce moment-là que le bateau s'est retourné et que nous avons fait naufrage*". En plus du nombre élevé de victimes, le rôle trouble joué par les garde-côtes, rôle qu'Athènes n'a jamais reconnu officiellement jusqu'à présent,

Soulagement après la relaxe des neuf Égyptiens

Des applaudissements, des manifestations de joie et un cri : "Vive la justice" ! La satisfaction du public présent résonne à travers la salle d'audience en écho au verdict tout juste annoncé. C'est la fin des poursuites à leur encontre, en Grèce. Dans le tribunal, l'heure est à la réjouissance. "*Nous sommes tous ravis du verdict d'aujourd'hui qui va enfin permettre aux accusés d'être libérés*", confie l'avocat de la défense, au nom de l'ensemble de ses collègues. "*Nous sommes d'autant plus ravis que ces neuf personnes qui ont passé près d'un an en prison vont retrouver la liberté pour la première fois depuis le naufrage*", ajoute-t-il quelques instants après la conclusion du procès.

Pour la défense, "les neuf de Pylos" ont toujours été des passagers qui ont payé leur place comme les autres pour monter dans ce chalutier funeste à destination des côtes italiennes. Environ "150 000 livres égyptiennes" (près de 3 000 euros), détaillent plusieurs d'entre eux face aux juges, à propos du prix du ticket.

Si les Égyptiens sont interrogés tour à tour et à la chaîne – environ deux minutes chacun, montre en main – c'est essentiellement pour répéter quelle était la route migratoire empruntée par l'Adriana ce jour-là. Tous confirment ce que les connaisseurs du dossier savent déjà. "*Nous sommes partis de Tobrouk en Libye, nous allions en Italie, la Grèce n'était pas notre destination*".

L'avocat voit dans cette affaire "*un cas tout à fait typique de la criminalisation de l'immigration*". L'avocate basée à Kalamata affirme n'avoir vu dans ce dossier "*aucune réelle volonté d'enquêter sur les réseaux de passeurs qui exploitent le besoin de mobilité de ces*

migrants". "Seul objectif", selon elle, de l'incarcération et des poursuites contre les neuf Égyptiens : "Avoir certaines personnes à mettre sous les verrous dès leur arrivée sur la terre ferme pour nourrir le discours selon lequel la Grèce procède à des arrestations".

Le matin du procès, de quelques dizaines de militants des droits humains et de représentants de partis ou de syndicats marqués à gauche se sont mobilisés. Sur une banderole, on pouvait lire le mot "crime". "Pour que la justice ne sombre pas", indiquait, de son côté, un large dessin brandi face au tribunal, mimant le style du Guernica de Picasso, en version marine. Juste avant l'ouverture du procès, des incidents ont d'ailleurs éclaté entre certains militants arrivés tôt devant le tribunal et la police qui a voulu les en déloger, comme en témoigne le t-shirt d'un syndicaliste, déchiré dans l'altercation. Avec des camions et plusieurs dizaines de policiers déployés pour limiter l'accès au tribunal, la présence des forces de l'ordre était en tout cas assez massive, à l'échelle d'une petite ville de moins de 60 000 habitants comme Kalamata.

La conclusion judiciaire de ce procès, en trois heures à peine, ne met pas un terme à l'ensemble des interrogations qui entourent les circonstances du naufrage qui a eu lieu le 14 juin 2023 au large de Pylos. En septembre 2023, 40 survivants du naufrage ont porté plainte dans une procédure distincte pour qu'une nouvelle enquête, indépendante cette fois, soit menée sur les circonstances exactes du naufrage. La relaxe des neuf Égyptiens ne marque donc probablement pas encore l'épilogue judiciaire du naufrage de Pylos.

Après 11 mois de prison, ils sont placés en détention

Le soulagement aura été de courte durée. Les neuf Égyptiens accusés d'être responsables du naufrage au large de Pylos n'ont pas recouvré la liberté. Mais après leur sortie du palais de justice, ils ont été transférés au commissariat, en vue d'un placement en centre de rétention. Les autorités grecques justifient leur décision par le fait qu'ils risquent de fuir le pays.

"C'est tragique et inacceptable", a réagi l'avocate au Legal centre Lesbos qui assurait leur défense. "C'est inhumain de maintenir les neuf de Pylos en détention après qu'un tribunal a rejeté les accusations portées contre eux. Ils ont déjà passé 11 mois en prison en vain". Selon la loi grecque, les personnes originaires de nations dont le taux de reconnaissance de la protection internationale est le plus bas – comme l'Égypte – peuvent être placés en rétention même s'ils ont déposé un dossier d'asile. Mais en théorie, les survivants d'un naufrage en sont exemptés. "Ce sont des personnes vulnérables au sens de la loi grecque. Ils devraient donc, comme les autres, être en liberté et avoir accès à un soutien psychologique". Ils ont demandé l'asile (l'un d'eux a déjà vu son dossier rejeté à deux reprises, les huit autres attendent leur entretien), et devraient être traités comme les autres rescapés. Elle dénonce une "mesure punitive" à l'encontre de ces Égyptiens : "On sent bien dans l'attitude de la police une intention de punir encore un peu plus des gens criminalisés pour des choses qu'ils n'ont pas commises". Leur rétention peut durer 50 jours, renouvelables. Les autorités affirment qu'ils resteront enfermés le temps du traitement de leur dossier. "La décision de détention [qui] n'a aucune base légale est imposée de manière totalement arbitraire et abusive" s'insurge le Legal centre Lesbos. Elle "est en contradiction directe avec la législation grecque et le droit de l'Union européenne". Les avocats ont déposé un recours et espèrent que leur dossier d'asile sera examiné individuellement et de manière approfondie. L'État "ne peut pas présager d'un besoin de reconnaissance de protection sur la base de leur nationalité", leur "maintien en rétention les expose à un traitement inhumain et dégradant en raison des circonstances particulières de leur cas". Le Legal centre Lesbos ne s'interdit pas d'aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'Homme si la justice nationale ne lui donne pas raison.

Porte d'entrée privilégiée vers l'Union européenne

La Grèce est une porte d'entrée privilégiée vers l'Union européenne pour les migrants et les réfugiés du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie depuis 2015. Ces dix dernières années, la majorité des exilés sont partis des côtes turques pour atteindre Chios, Lesbos ou encore Samos. Mais aujourd'hui, les départs vers la Grèce se font aussi depuis l'est de la Libye. De nombreuses

embarcations chargées d'exilés partent de Tobrouk, région non reconnue par l'ONU. Les côtes y sont moins surveillées - par rapport à celles de l'ouest du pays - et les départs en mer jugés par les passeurs plus "faciles". "*Ces départs sont de plus en plus fréquents*", selon le chef de mission Libye auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La majorité des candidats à l'exil depuis cette zone sont égyptiens, soudanais, bangladais et syriens. Ils arrivent depuis l'Égypte voisine qui souffre d'une économie en perte de vitesse. Les migrants d'Afrique subsaharienne s'y disent de plus en plus victime de violence et de rejet de la part de la population. "*Il y a tous les migrants de la Corne de l'Afrique qui passent par l'Égypte pour prendre un bateau et aller en Grèce*", précisait aussi un, spécialiste du monde arabe et directeur de recherche émérite au CNRS. "*C'est pour ça que la Grèce, [et l'Italie et Chypre] est en première ligne face à cet afflux de migrants*".

Le procès du naufrage de Pylos questionne le système judiciaire

En Grèce, va s'ouvrir le procès d'un naufrage hors norme, dans lequel plus de 500 migrants ont perdu la vie. Pour l'heure, ce sont neuf migrants égyptiens qui sont désignés comme des passeurs qui auraient pris place sur ce bateau de pêche bondé venu de Libye. Athènes les accuse aussi d'être à l'origine du naufrage. Pour les organisations de défense des droits de l'homme, ce procès est une nouvelle illustration de la "*criminalisation des migrants*" en Grèce. Ce sont même exactement les mots qui sont employés par l'ONG Legal Center Lesvos, qui parle même de "*criminalisation systématique des migrants en Grèce*".

Le 14 juin 2023, une embarcation de plus de 750 exilés, l'Adriana, a fait naufrage dans les eaux grecques, entraînant la mort d'au moins 500 personnes. Seules 104 personnes ont survécu et 82 corps ont été retrouvés. Un an après, ce sont 9 migrants égyptiens qui se retrouvent sur le banc des accusés. L'ONG dénonce une enquête éclair et lacunaire, essentiellement basée sur "*une poignée*" de témoignages aux allures de "*copier-coller*" qui sert de base à ce procès. Un procès où les 9 égyptiens sont les seuls poursuivis, accusés, entre autres donc, d'être responsables du naufrage de l'Adriana et ce malgré le rôle très trouble joué par les garde-côtes grecs.

Ceux-ci auraient en effet tenté de tirer le bateau à l'aide cordes, une manœuvre qui aurait directement provoqué le naufrage. C'est en tout cas la thèse la plus crédible qui émane à la fois d'une série d'enquêtes médiatiques et de la majorité des témoignages de rescapés, comme celui d'ailleurs d'un jeune Syrien. Ces garde-côtes ne sont pas poursuivis dans ce procès. Seuls deux officiers devraient se présenter face au tribunal de Kalamata. Et ils seront présents, en tant que témoins, en faveur du camp de l'accusation. Rien, au final, de très étonnant. Le but de ce procès pour Athènes n'est pas de faire la lumière sur les conditions troubles de ce naufrage, mais, une fois encore, d'utiliser l'arme judiciaire dans le but d'envoyer un message et de tenter de dissuader les migrants - et les passeurs qui les exploitent - d'emprunter la route migratoire qui passe par la Grèce.

Cette arme judiciaire, les autorités grecques s'en servent déjà contre les ONG. Cela semble faire partie d'une même stratégie générale de dissuasion. La criminalisation des migrants va de pair avec celle des ONG qui cherchent à leur venir en aide. Et c'est un autre procès très politique, qui se tient sur l'île de Lesbos, qui en est le symbole. Là-bas, 24 travailleurs humanitaires, dont la fonction était de sauver des vies de migrants en mer se sont retrouvés accusés, entre autres, de trafic d'êtres humains et d'espionnage. Les charges, peu crédibles, tombent les unes après les autres, mais les autorités grecques ont gagné car face à cette criminalisation, l'immense majorité des ONG a quitté Lesbos.

Crète

Plus de 40 migrants secourus au large de la Crète

Les garde-côtes grecs ont secouru 42 migrants au large de l'île de Crète, ont annoncé les autorités jeudi 16 mai 2024. Trois personnes sont portées disparues et étaient toujours recherchées

vendredi. Leur bateau avait envoyé un signal de détresse alors qu'il était en mer. Selon un responsable de la Marine, les migrants ont été secourus par des navires commerciaux tandis qu'un hélicoptère survolait la zone maritime, à environ 27 milles marins au sud-ouest de la Crète. Les causes du naufrage ne sont pas encore connues.

ITALIE

La campagne pour les élections européennes et les migrations

Avant son arrivée au pouvoir en octobre 2022, la cheffe de la droite ultranationaliste italienne, avait promis de stopper ce flux migratoire. Désormais présidente du Conseil, elle n'est pas parvenue à l'endiguer.

Sur la place de Marsala, un sicilien se souvient bien de ses discours d'opposante, quand elle plaidait pour un "blocus naval" des côtes nord-africaines. *"En disant cela, [elle] faisait des déclarations de guerre à l'humanité tout entière. Un blocus naval, c'est quelque chose qu'on peut faire seulement en cas de guerre"*, estime-t-il. *"Aujourd'hui, on voit bien qu'elle a échoué sur ce thème, car elle n'a pas tenu ses promesses"*. Un constat confirmé par les statistiques annuelles officielles des arrivées par mer dans la péninsule : en 2023, près de 158 000 migrants ont débarqué en Italie. Soit 50 % de plus que l'année précédente.

La poursuite des arrivées de migrants met dans l'embarras la droite nationaliste au pouvoir, incapable de faire valoir des résultats statistiques sur le front migratoire qui pourraient satisfaire ses électeurs dans le cadre de la campagne pour les européennes. Lors de la présentation, au nord de Rome, d'un groupe de candidats de Fratelli d'Italia (Frères d'Italie, le parti de droite ultranationaliste), c'est l'agitation des grands jours. Dans la salle louée pour l'occasion, les barons du parti ont fait le déplacement pour soutenir les colistiers de la cheffe du gouvernement. Son visage est sur toutes les affiches. Elle est tête de liste dans les cinq circonscriptions italiennes. Favorite des sondages, elle se présente avec un visage souriant sous le slogan : *"Avec Giorgia, l'Italie change l'Europe"*. À la tribune défilent les élus du parti et les candidats aux élections européennes avec des discours centrés sur des thèmes économiques – et évitant toute allusion à l'épineux dossier de l'immigration.

Rien de surprenant pour le directeur du Centre italien d'études électorales (Cise) de l'université romaine Luiss Guido Carli : *"L'immigration est un thème que Meloni tente de ne pas aborder dans cette campagne car il n'y a pas eu de changements substantiels depuis qu'elle est au pouvoir. Donc, même si c'est un thème cher à la droite, dans cette campagne, elle n'investit pas vraiment dessus"*. Après son passage à la tribune, un eurodéputé sortant de Fratelli d'Italia et candidat à un nouveau mandat, nous explique la stratégie d'externalisation de la gestion migratoire que défendra son parti au prochain Parlement européen : Elle *" a ouvert une nouvelle page de collaboration avec les nations africaines dont sont originaires et par où transitent les migrants. Ce sera bénéfique à l'Europe."*

"Il faut bloquer les départs là-bas", poursuit-il. "Il faut gérer les migrants avant qu'ils arrivent sur le sol européen. Il faut sélectionner avant leur départ ceux qui ont le droit à l'asile ou ceux qui peuvent être utiles à nos économies en travaillant dans des secteurs spécifiques", estime-t-il, avant d'ajouter que "cela permettra aux nations européennes d'intégrer plus facilement ces personnes". Un projet que les futurs élus de Fratelli d'Italia comptent défendre à Strasbourg avec les autres membres du groupe Conservateurs et réformistes européens (ECR, auquel est affilié le parti de Giorgia Meloni au Parlement européen).

S'il y a une personne qui connaît de près le phénomène migratoire en Italie, c'est bien le docteur qui a dirigé pendant 30 ans le dispensaire de Lampedusa, l'île italienne régulièrement confrontée au flux d'arrivées de candidats à l'asile. Pendant ces années, il a inlassablement soigné les migrants qui débarquaient sur cette terre. En 2019, il s'est engagé en politique et a été élu député au Parlement européen. Cette année, il tente à nouveau l'aventure avec le Parti démocrate – de centre gauche –, deuxième force politique du pays, qui plaide pour l'accueil des migrants en

Europe. En campagne, il déplore le vent d'intolérance marqué à droite qui souffle en Europe, et son impact sur les candidats à l'exil qui arrivent dans la péninsule. "***L'Europe est en train de tout faire pour bloquer et repousser les migrants à cause de cette volonté des gouvernements souverainistes de l'Union européenne de s'opposer à l'immigration pour des questions d'opportunisme électoral***", s'insurge-t-il. "*Ils ont créé des boucs émissaires responsables de tous les problèmes, pour pouvoir se faire passer pour les sauveurs de l'Europe et de ses citoyens. L'Europe doit au contraire mettre en place des canaux de migration légale pour éviter que ces personnes prennent des risques, les accueillir et les intégrer*". Il ne cache pas sa déception après un mandat passé au Parlement européen, mais entend continuer à se battre pour défendre les droits des migrants. Parmi les Siciliens et Siciliennes venues l'entendre, une femme partage sa vision. "*Ces personnes sont une ressource qui arrive par la mer*". "*Elles devraient être vues comme quelque chose de positif. La propagande politique souverainiste nous fait croire qu'elles sont un problème. Mais c'est le contraire : elles peuvent être le moteur de la croissance de notre pays*."

Dans un paysage politique polarisé autour des enjeux migratoires, la Ligue tente de se démarquer. Le parti de droite souverainiste de Matteo Salvini apparaît en perte de vitesse par rapport à la formation de sa rivale de droite, avec laquelle il est allié au sein de la coalition des droites gouvernant actuellement le pays. Lors des dernières élections européennes, la Ligue était arrivée en tête du scrutin en Italie avec 34,26 % des suffrages. Cette année, les sondages oscillent entre 8 et 10 % des intentions de vote – une dégringolade spectaculaire pour ce parti. Pour tenter de récupérer l'électorat perdu, le patron de la Ligue fait dans la surenchère antimigrants. En déplacement dans la ville de Pescara, dans l'est de l'Italie, il fustige Bruxelles, avec une référence au président français et à son hypothèse d'un déploiement de soldats européens en Ukraine. "*Ce que l'Europe doit faire, c'est défendre les frontières italiennes et européennes contre l'immigration clandestine. On n'a pas besoin d'aller en Ukraine pour défendre l'Europe. Il suffit d'aller à Lampedusa, à Vintimille, dans les Pouilles ou à Trieste. On ne peut plus être laissés seuls*."

Un analyste senior de l'Institut pour les études de politique internationale (Ispi) à Milan, résume ainsi la situation : "*Il est évident que Salvini, tout en étant membre de la majorité au pouvoir, a le champ libre pour critiquer Meloni. Comme s'il était encore dans l'opposition, il fait passer le message qu'elle n'en fait pas assez pour freiner l'immigration, que ses politiques sont trop molles et qu'il faut plus de fermeté en Europe*." Cette stratégie sera-t-elle payante dans les urnes ? Réponse le 9 juin 2024 avec le nombre d'eurodéputés que la Ligue parviendra à envoyer à Strasbourg pour rejoindre le groupe Identité et démocratie (ID) auquel elle appartient.

Sur les 720 sièges du Parlement européen, 76 seront occupés par des députés italiens.

PAYS-BAS

la nouvelle coalition annonce des restrictions drastiques en matière d'asile

La coalition de gouvernement de droite nouvellement formée aux Pays-Bas a annoncé jeudi 16 mai 2024 vouloir engager les politiques « *les plus strictes jamais adoptées en matière d'asile* », avec possibilité de sortir des règles européennes, et promis d'examiner un transfert à Jérusalem de l'ambassade néerlandaise en Israël. L'accord de coalition de 26 pages a été validé tôt dans la matinée après six mois de difficiles tractations entre quatre partis, à la suite de la victoire électorale du leader d'extrême droite. « *Quiconque lit ce document peut voir que beaucoup de choses vont changer aux Pays-Bas* ». Le fait que la formation, le PVV, soit désormais « *au centre du pouvoir* », est qualifiée d'« *historique* » et « *le soleil va briller à nouveau sur les Pays-Bas* ». L'accord stipule notamment que « *des dispositions concrètes seront prises pour aller vers des règles les plus strictes jamais adoptées en matière d'asile, et un paquet de mesures le plus large jamais pris pour contrôler les migrations* ». Les signataires écrivent aussi qu'ils transmettront « *le plus tôt possible* » à la Commission européenne une demande pour pouvoir déroger (« *opt-out* ») à la politique européenne d'asile. Les personnes sans permis de résidence valide seront expulsées « *par*

la force si nécessaire », ajoute l'accord, intitulé « *espoir, courage et fierté* ».

En matière de politique étrangère, les signataires s'engagent à ce que les Pays-Bas soient un « *partenaire constructif* » au sein de l'Union européenne, et soutiennent l'Ukraine « *politiquement, militairement, financièrement et moralement* ». Le texte appelle également à examiner l'idée de transférer l'ambassade néerlandaise de Tel-Aviv à Jérusalem, comme le souhaitent les autorités israéliennes qui en ont fait leur capitale, un sujet rendu encore plus sensible par le conflit en cours dans la bande de Gaza. La plupart des gouvernements évitent d'évoquer un tel transfert avant un accord de paix définitif entre Israël et les Palestiniens qui revendiquent aussi la ville comme capitale, estimant que cela pourrait préjuger du résultat de ces négociations. « *Prenant en considération les solutions au conflit israélo-palestinien et les intérêts diplomatiques, nous examinerons quand l'ambassade peut être déplacée à Jérusalem à un moment approprié* », est-il écrit. L'accord assure aussi que les Pays-Bas vont continuer « *d'adhérer aux accords existants* » sur le climat, mais prévient que « *si nous ne réalisons pas les objectifs, nous aurons des politiques alternatives* ». L'accord a été trouvé entre quatre partis, le Parti pour la liberté (PVV), le parti pro-agriculteurs Mouvement agriculteur-citoyen (BBB), le parti libéral Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD) et le nouveau parti anti-corruption Nouveau Contrat social (NSC). On ignore encore l'identité du prochain Premier ministre qui dirigera le gouvernement de coalition.

L'extrême droite a progressé en Europe lors de récentes élections et dans la perspective du scrutin européen de juin, mais a eu du mal à accéder au pouvoir face au refus d'autres partis de travailler avec elle. « *C'est un jour inquiétant. Nous avons maintenant un parti de droite radicale qui se retrouve au centre du pouvoir aux Pays-Bas* », a déclaré le chef de file de l'opposition et membre de l'alliance des Verts et de la gauche.

<https://www.euractiv.fr/section/politique/news/pays-bas-la-nouvelle-coalition-annonce-des-restrictions-drastringues-en-matiere-dasile/>

EUROPE

KOSOVO

Le Kosovo loue ses cellules de prison au Danemark

L'accord controversé avait été conclu entre Pristina et Copenhague fin 2021, mais il aura fallu 30 mois de plus pour ratifier le traité. Le Kosovo va bientôt accueillir 300 détenus danois pendant dix ans, une location de prison facturée plus de 200 millions d'euros au total.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/-Le-fil-de-l-Info->

ROYAUME-UNI

Plus de 10 000 nouveaux migrants depuis janvier 2024 ont traversé la Manche

Cinq nouvelles embarcations ont atteint le sud de l'Angleterre vendredi 24 mai 2024, avec à leur bord 288 migrants, selon des chiffres du ministère de l'Intérieur. Depuis le début de l'année 2024, 10 170 personnes sont parvenues à traverser la Manche, soit une augmentation de plus de 35 % des arrivées depuis les côtes françaises par rapport à l'an dernier. Beaucoup viennent d'Afghanistan, d'Iran et de Turquie.

L'immigration clandestine est un sujet majeur dans la campagne qui a démarré officiellement mercredi 22 mai 2024, avec l'annonce de la date des élections (4 juillet) par le Premier ministre conservateur. Il avait promis de mettre fin aux arrivées de migrants en situation irrégulière et en avait même fait une de ses priorités. Le gouvernement conservateur espérait dissuader les migrants de venir au Royaume-Uni avec sa loi visant à expulser des milliers de demandeurs d'asile vers le Rwanda. Jeudi 23 mai il a reconnu que ce projet très controversé ne serait vraisemblablement pas appliqué avant le scrutin. Il a dit vouloir voir les premiers vols décoller après l'élection s'il la remporte. Il " *prendra des mesures audacieuses pour arrêter les*

bateaux" de migrants, a martelé le ministre de l'Intérieur samedi 25 mai 2024. Les travaillistes, qui ont plus de 20 points d'avance dans les sondages sur les conservateurs, ont promis qu'ils abandonneraient la politique d'expulsion des migrants vers le Rwanda, critiquant un "gadget" coûteux et inefficace. "*Le gouvernement a perdu le contrôle de nos frontières*", a déclaré le chef de l'opposition et futur Premier ministre si le Labour emporte les élections. Le parti travailliste estime également que l'immigration est trop importante et a promis de déployer des moyens inspirés de la lutte antiterroriste pour lutter contre les gangs de passeurs.

L'expulsion des migrants vers le Rwanda retoquée par l'Irlande du Nord

Nouvelle embûche pour l'application de la loi britannique prévoyant d'envoyer au Rwanda les demandeurs d'asile arrivés illégalement au Royaume-Uni. La Haute Cour de Belfast a jugé lundi 13 mai 2024 que plusieurs dispositions de la loi britannique autorisant l'expulsion des demandeurs d'asile vers le Rwanda étaient inapplicables en Irlande du Nord. Le juge a estimé que des pans entiers de la loi devraient être "*abrogés*" avant son application en Irlande du Nord, au nom de la protection des droits humains. La justice nord-irlandaise fonctionne indépendamment du système judiciaire anglais. Le magistrat a évoqué dans sa décision l'accord de paix du Vendredi Saint, qui a mis fin en 1998 à trois décennies d'un conflit sanglant autour de la souveraineté britannique dans cette nation, membre du Royaume-Uni et frontalière de la république d'Irlande. Le juge a en effet estimé que plusieurs dispositions du texte affaiblissaient les droits des demandeurs d'asile, tels que garantis par l'accord de paix et des textes légaux signés récemment pour le protéger. Elles violent également des droits protégés par la Convention européenne des droits de l'Homme, dont le Royaume-Uni est signataire.

L'avocate d'un demandeur d'asile iranien de 16 ans en partie à l'origine de ce recours, s'est réjouie de cette décision : "*Ce jugement envoie un message clair au gouvernement britannique (...) Non seulement les demandeurs d'asile seront les bienvenus en Irlande du Nord, mais ils seront protégés par la loi*". Cette décision constitue selon elle un "*énorme obstacle*" à la mise en œuvre des lois britanniques anti-immigration en Irlande du Nord. De son côté, le Premier ministre britannique a toutefois affirmé que ce jugement ne "*changeait rien*" à la légalité du texte ou au calendrier de sa mise en œuvre au Royaume-Uni, de premiers demandeurs d'asile devant être expulsés en juillet. Le gouvernement britannique affirme que les dispositions de l'accord du Vendredi Saint "*ne doivent pas être étendues à des questions telles que la migration illégale*". "*Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour défendre cette position, y compris en faisant appel*" de la décision judiciaire. Le chef par intérim du parti unioniste DUP, attaché au maintien de l'Irlande du Nord au sein du Royaume-Uni, s'est inquiété que le territoire devienne un "*aimant*" pour les demandeurs d'asile, si la loi anti-immigration ne s'y appliquait pas.

Cette loi du gouvernement conservateur britannique, critiquée par l'ONU, l'opposition travailliste et les organisations de défense des droits humains, suscite aussi des tensions entre Londres et Dublin. Depuis son entrée en vigueur, de nombreux demandeurs d'asile sont entrés en Irlande en passant par l'Irlande du Nord, espérant échapper à une expulsion au Rwanda. Le Premier ministre irlandais a averti que Dublin prendrait des mesures pour endiguer l'afflux, notamment en renvoyant ces demandeurs d'asile vers le Royaume-Uni.

Depuis le début du mois de mai, les interpellations de demandeurs d'asile se multiplient. Le gouvernement britannique arrête et place en rétention les personnes susceptibles d'être envoyés au Rwanda dans le cadre du plan d'expulsion adopté le 22 avril 2024 par le Parlement. Le gouvernement est également confronté à une fronde croissante. D'une part venant des ONG, qui multiplient les actions et les prises de position contre ce plan jugé "*inhumain*". Mais la mobilisation vient aussi des exilés eux-mêmes, terrifiés à l'idée d'être envoyés dans un pays qu'ils ne connaissent pas. Ainsi, plusieurs dizaines de demandeurs d'asile, majoritairement afghans, ont manifesté mercredi 8 mai 2024 devant le Parlement britannique. "*Nous demandons que les Afghans soient retirés de la liste des expulsables au Rwanda car ce n'est pas un pays sûr, et que les demandes*

d'asile soient déposées et étudiées au Royaume-Uni", a déclaré l'un des organisateurs de la manifestation. Ils mettent notamment en avant que nombre d'entre eux ont travaillé avec l'armée britannique dans leur pays. Des manifestations et grèves de la faim ont également été organisées dans des centres de rétention. Les opposants au projet n'ont pas non plus dit leur dernier mot. Plusieurs actions en justice lancées par des associations ou des syndicats peuvent ralentir, voire mettre un terme au processus. Le juge de la Haute-Cour de Londres, a organisé la semaine dernière une audience sur un recours contre le Plan Rwanda déposé par le syndicat FDA, qui représente les fonctionnaires. Le prochain rendez-vous des opposants à la loi est d'ores et déjà fixé. Une grande manifestation nationale, à l'appel d'associations, ONG et syndicats, doit avoir lieu le 29 juin prochain.

ASIE

IRAK

Arrestation de "Scorpion", pour trafic de migrants

L'un des plus importants passeurs de migrants actif en Europe a été interpellé en Irak dimanche 12 mai 2024, ont annoncé le lendemain les autorités locales. Surnommé "Scorpion", il a été interpellé au petit matin dans la ville de Souleimaniyeh, dans la région autonome du Kurdistan, alors qu'il sortait de chez lui, à la demande d'Interpol, a déclaré le porte-parole des forces de sécurité. *"Nous allons l'interroger et prendre les mesures qui s'imposent"*, a-t-il ajouté. *"Nous discuterons avec la police et les procureurs européens qui souhaitent l'interroger"*, a pour sa part affirmé un haut responsable du gouvernement régional du Kurdistan. « Scorpion » a été localisé et appréhendé après une enquête de la BBC, qui, la semaine dernière, a publié une enquête sur le trafiquant et a partagé ses informations avec les autorités britannique et européenne.

Entre 2016 et 2021, "le gang de Scorpion aurait contrôlé une grande partie du trafic de migrants entre l'Europe et le Royaume-Uni". L'homme et son réseau faisaient notamment transiter des exilés du nord de l'Europe vers les côtes anglaises, par bateaux ou à l'arrière de camions. Il a transporté des milliers de migrants pendant cinq ans. *"Peut-être 1 000, peut-être 10 000... Je ne sais pas, je n'ai pas compté"*, a-t-il dit à la chaîne britannique. Vingt-six membres de son organisation ont été condamnés au Royaume-Uni, en Belgique et en France mais "Scorpion" n'a jamais pu être localisé et a ainsi échappé à la prison. En octobre 2022, un tribunal belge l'a condamné par contumace à 10 ans d'emprisonnement et à une amende de 968 000 euros pour trafic de migrants. "Scorpion" lui-même a tenté d'immigrer au Royaume-Uni en 2006. Âgé alors de 20 ans, il est monté dans un camion pour atteindre le pays. L'année suivante, il a été débouté d'un titre de séjour en Angleterre mais est resté plusieurs années illégalement sur le sol anglais. Il a été emprisonné pour des délits liés aux armes à feu et à la drogue. Il est finalement expulsé en 2015 en Irak, où il récupère le trafic d'êtres humains de son frère aîné, en prison en Belgique.

La traversée de la Manche par bateau ou par camion est extrêmement dangereuse. Les exilés peuvent mourir de froid en mer ou à l'arrière des véhicules frigorifiques dans lesquels ils prennent place pour rejoindre le Royaume-Uni. Plusieurs personnes ont aussi été écrasées par des poids-lourds alors qu'ils tentaient de monter à bord. Depuis janvier 2024, on compte déjà au moins 15 décès d'exilés cherchant à atteindre l'Angleterre depuis la France, contre 12 pour l'ensemble de l'année 2023. Des drames qui ne semblent pas émouvoir "Scorpion" : *"c'est parfois de [la] faute" des exilés car "Dieu ne dit jamais : 'Montez dans le bateau'"*, a-t-il assuré. *"Personne ne les a forcés, ils le voulaient. [Les migrants] suppliaient les passeurs" de les emmener dans le nord de l'Europe.*

AFRIQUE

ALGERIE

11 migrants meurent de soif dans le désert

Le 12 mai 2024, un Malien est retrouvé inconscient dans le désert du Sahara, dans la région dite du "Point Zéro", cette zone qui marque la frontière entre l'Algérie et le Niger, par les équipes du collectif Alarme Phone Sahara. Il fait plus de 45 degrés. Abandonné là quelques heures plus tôt par les autorités algériennes, l'homme est emmené au plus vite à Assamaka, la première ville frontalière à 15 km de là, au Niger. *"Mais il était trop tard, il est malheureusement décédé. Il faisait trop chaud"*, indique le coordinateur de l'association Alarme Phone Sahara. Deux jours plus tôt, sept corps avaient été retrouvés dans la même zone, entre le Point Zéro et Assamaka. *"Il s'agissait de trois Maliens, deux Guinéens, un Burkinabé, et un corps non identifié"*. "Eux aussi sont morts de soif".

C'est en plein Sahara aux portes du désert du Ténéré que sont envoyés depuis des années les exilés, majoritairement subsahariens, par les autorités d'Alger. Selon les équipes d'Alarme Phone Sahara - basées à Agadez, Assamaka, Arlit, Niamey, dans la région de Kawar (sur la route vers la Libye), déjà 10 000 migrants ont été expulsés depuis le début de l'année. *"Et nous sommes seulement au mois de mai, si la tendance se maintient, on risque de dépasser le chiffre de 2023 : 23 000 expulsés"*. Au mois de janvier, Alarme Phone Sahara évoquait aussi la reprise des arrestations arbitraires, mais leur fréquence varie. La Tunisie expulse elle aussi illégalement des Subsahariens vers la Libye et l'Algérie. *"Quand les autorités algériennes constatent que des Noirs ont traversé la frontière, ils les arrêtent"*. Puis les expulse vers le Niger. Combien meurent sans laisser de traces ? *"Nous ne pouvons pas savoir, malheureusement. Nous n'avons pas le matériel ou les véhicules adéquats pour aller les chercher dans le désert"*. Face à l'intensification des violentes opérations de refoulements de Subsahariens par les autorités algériennes, les autorités du Niger ont convoqué, le 3 avril 2024 l'ambassadeur algérien dans le pays.

Le secrétaire général adjoint du ministère nigérien des Affaires étrangères, qui a reçu le diplomate algérien, *"a formellement exprimé les protestations des plus hautes autorités nigériennes contre le caractère violent du mode opératoire utilisé par les services de sécurité algériens pour mener ces opérations"*. Il *"a demandé"* au diplomate algérien *"d'intercéder"* auprès des autorités de son pays, afin que les refoulements s'opèrent notamment *"dans le respect de la dignité de l'intégrité physique et morale"* des migrants. Sans effets.

BENIN

Rentrée volontaire

Le Bénin a accueilli mardi 28 mai 2024 son premier charter de migrants béninois en provenance de Tunisie. Les 173, au départ candidats à l'immigration en Europe, sont rentrés volontairement, mais sans jamais atteindre leur destination de rêve. Le rapatriement a été possible grâce à l'appui de l'Organisation internationale des migrations (OIM) et l'Union européenne. Au pied de la passerelle, certains racontent leur périple qui a duré 11 ans.

Au pied de la passerelle, un comité d'accueil composé d'officiels béninois, de l'Organisation internationale des migrations (OIM) et de l'Union européenne (UE). Des femmes, des hommes, des enfants, des jeunes en jogging, blouson ou basket descendent de l'appareil, et montent dans trois bus pour le hall d'arrivée. Après les formalités, l'un d'eux, parti il y a 11 ans, raconte sa mésaventure. Son itinéraire d'abord : Djougou au nord du Bénin, le Niger, la Lybie et 11 heures de marche avant d'arriver en Tunisie. En 2013, il a survécu à un naufrage en tentant de traverser vers l'Europe. Le voyage lui coûte cher : 1,5 million de francs CFA (plus de 2 200 euros). Mais il n'arrivera jamais sur l'île italienne de Lampedusa. En Tunisie, la situation intenable le pousse à accepter ce retour volontaire. *"En Tunisie actuellement, c'est chaud, c'est Dieu qui a fait*

que je ne suis pas mort dans l'eau. Moi, je ne peux pas dire à mes frères de ne pas partir, mais l'aventure n'est pas facile." La directrice des Béninois de l'extérieur, était mandatée pour les accueillir : *"C'était très bouleversant. Je suis très heureuse de les accueillir chez eux, chez nous, et je voudrais les inviter à saisir l'opportunité pour reprendre une nouvelle vie, un nouveau départ."* La représentante de l'OIM, indique ce que leur réserve la suite : *"Les accueillir, les assister, les remettre en confiance. Nous avons aussi le volet réintégration que nous faisons depuis quelques années."* Les 173 migrants sont hébergés dans un hôtel pour la première nuit, ils rentreront ensuite chez eux le lendemain. L'aide a commencé : selon nos informations, ils ont reçu un kit et une somme d'argent.

ETHIOPIE

Avant la guerre, le Soudan accueillait plus d'un million de réfugiés venant d'autres pays en guerre. Érythréens, Congolais, Centrafricain, Burundais avaient trouvé un abri en sécurité dans le pays, jusqu'à ce que la guerre éclate, il y a un peu plus d'un an. Pour la deuxième fois de leur vie, ils ont dû fuir la guerre. Nombre d'entre eux sont allés dans les pays frontaliers comme l'Éthiopie. En changeant de pays, ils ont perdu le statut de réfugié qui les protégeait auparavant. Sans ressources, ni protections, les difficultés se multiplient pour ces personnes en exil depuis de nombreuses années.

Au Centrafrique, ses parents ont été assassinés à Bangui, *"Pendant la guerre civile, j'ai perdu mes proches, mes parents. Si je restais là-bas, j'allais mourir."* Il fuit alors au Soudan, dans un camp de réfugiés à Khartoum : *"Le gouvernement soudanais a accepté de nous donner la carte de réfugié et c'est à partir de là que j'ai poursuivi mes études."* Il obtient une licence en linguistique. Il survit grâce à des petits jobs dans des restaurants, où il accumule de l'expérience professionnelle. Jusqu'au jour où la guerre éclate. *"Ce que j'ai vu, c'est vraiment catastrophique. L'avion a bombardé la place sur laquelle on vivait, on a perdu des amis, des frères. Un massacre."* Alors, il fuit en Éthiopie. Mais ici, son passeport de réfugié ne lui donne aucun droit. Il ne peut pas travailler et doit payer 100 dollars par mois le visa. Les dollars s'échangent très chers au marché noir, il ne peut pas payer. En situation illégale, il finit par se faire arrêter. L'immigration confisque son passeport et lui demande 260\$. Chaque jour, le montant augmente de 10 dollars de pénalité. Une situation impossible. *"Actuellement, je me sens très mal à cause de ça. Je demande à la communauté internationale si elle peut m'aider à récupérer le passeport et me sortir de là."*

Venant de la République démocratique du Congo, du Nord-Kivu, d'où il fuit la guerre en 2002. Il s'installe à Port-Soudan. *"J'avais un statut de réfugié, j'avais le droit de travail, j'étais quand même bien, se souvient-il. J'avais un petit salon de coiffure, coiffure homme, je coiffais là-bas."* Au moment de la guerre, il fuit en Éthiopie, mais, les autorités éthiopiennes refusent de l'enregistrer en tant que réfugié. *"J'étais avec des Congolais, des Burundais... On enregistrait les Soudanais, mais nous, on ne peut pas.»* Il travaille de temps en temps dans les salons de coiffure pour survivre avec sa femme et son enfant. Il n'a pas les ressources pour payer le visa. En situation illégale, il a peur : *"Je voudrais aller là où je peux être reconnu comme un réfugié. Ou avoir le droit de travailler. Parce que je ne peux pas rester jusqu'à ce que je ne sache pas quand la paix va revenir dans notre pays."*

Difficile de connaître le nombre de ces réfugiés, ils sont des centaines - probablement des milliers - à être arrivés en Éthiopie, situé au milieu de nombreux pays en guerre. C'est le troisième pays d'accueil d'Afrique avec 1 million de réfugiés enregistrés officiellement sur son sol.

<https://www.rfi.fr/podcasts/reportage-afrique/20240521-%C3%A9thiopie-sur-les-traces-des-r%C3%A9fugi%C3%A9s-perdus>

SENEGAL

554 migrants interceptés par la Marine sénégalaise en mai 2024

Les garde-côtes sénégalais ont intercepté, en mer, plus de 500 migrants qui souhaitaient rejoindre les Canaries à bord de pirogues, au cours du mois de mai 2024, indique la Marine nationale sénégalaise. Ces arrestations ont eu lieu lors de quatre opérations distinctes. Au total, quatre embarcations transportant un total de 554 migrants ont été stoppées, entre le 7 mai et le 15 mai, dans les eaux territoriales au large de la capitale Dakar et de Saint-Louis (nord-ouest), indiquent les autorités. Les occupants, dont des femmes et des enfants, étaient originaires du Sénégal ou de pays voisins. L'une des pirogues au moins était partie de Gambie, pays voisin du Sénégal, selon la Marine. Dakar avait déjà intercepté 269 migrants entre début décembre 2023 et fin avril 2024. Avant cela, un pic de départs avait été observé en novembre 2023, avec un millier de tentatives de départs dans le mois. Ces interceptions mettent en lumière la poursuite du flux des départs vers l'archipel espagnol des Canaries, distant de 1 700 km des côtes sénégalaises.

Des milliers d'Africains espérant une vie meilleure tentent chaque année de gagner l'Europe par l'Atlantique en longeant les côtes, malgré la dangerosité du périple. La population fuit généralement une vie sans perspective. Depuis la guerre en Ukraine, l'inflation plombe l'économie du Sénégal et le prix des matières premières s'envole. Par ailleurs, les ressources halieutiques sont accaparées par la pêche industrielle et la raréfaction des poissons s'aggrave avec le changement climatique. Or, au Sénégal, beaucoup de familles dépendent de la pêche. Les candidats au départ embarquent clandestinement sur des pirogues en bois, à moteur, qui peuvent atteindre une vingtaine de mètres mais ne sont pas adaptées à des trajets en haute mer.

TUNISIE

Le président " veut faire porter le chapeau de son échec aux migrants sur le plan économique et social"

Figure de la lutte contre le racisme en Tunisie, elle est poursuivie pour blanchiment d'argent. Son procès doit s'ouvrir mercredi 20 mai 2024 à Tunis. Les défenseurs des Droits de l'homme, eux, voient dans ces poursuites une tentative du pouvoir de faire taire une voix dissidente.

C'est le mercredi 22 mai 2024 que s'est ouvert à Tunis le procès d'une des figures de la lutte contre le racisme anti-noirs en Tunisie. À la tête d'une association dénonçant la négrophobie - qu'elle touche les Tunisiens noirs ou les ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest et centrale établis ou de passage en Tunisie -, elle est poursuivie pour blanchiment d'argent. Les défenseurs des droits de l'homme, eux, voient dans ces poursuites une tentative du pouvoir de faire taire cette association jugée dissidente. Depuis son arrestation, début mai, lauréate du Prix du secrétaire d'État américain pour la lutte contre le racisme cet été, elle a reçu de très nombreux soutiens en provenance de l'étranger, dont la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) à Paris. Des appuis qui, paradoxalement, peuvent fragiliser sa défense alors que la Tunisie baigne dans un climat de complotisme poussé. L'association dont elle est présidente, Mnemty, faisait partie des rares associations de la société civile tunisiennes montées au créneau l'an dernier suite aux propos du président évoquant la théorie du grand remplacement en Tunisie. Des observateurs de la vie politique tunisienne estiment que l'association paye aujourd'hui ces prises de positions opposées à la politique du régime.

Cela fait deux semaines déjà que l'égérie de la lutte contre le racisme anti-Noirs est détenue en Tunisie. Outre les soupçons de blanchiment d'argent, la militante de 64 ans risque - selon le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES) - de nouvelles poursuites sans que celles-ci aient encore été précisées. Des poursuites qui interviennent alors que plusieurs associations tunisiennes d'aide aux migrants sont accusées de faciliter leur établissement en Tunisie.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240522-tunisie-la-militante-antiraciste-saadia-mosbah-jug%C3%A9e-pour-blanchiment-d-argent>

Vingt-trois Tunisiens disparus dans un naufrage en Méditerranée

Vingt-trois Tunisiens sont portés disparus en Méditerranée alors qu'ils tentaient d'atteindre les côtes italiennes, a indiqué samedi 18 mai 2024, la Garde nationale. *"Ils ont embarqué sur un bateau dans la nuit du 3 au 4 mai"* 2024, depuis la ville de Nabeul, dans le nord de la Tunisie. Les familles ne se sont manifestées pour informer les autorités que 10 jours plus tard. Sur ordre du procureur de la ville, la Garde nationale a annoncé l'arrestation de cinq personnes impliquées dans l'organisation de la traversée. Deux des migrants portés disparus étaient des proches de certains des passeurs. Les recherches sont toujours en cours pour tenter de retrouver des survivants ou des corps, même si les espoirs s'amenuisent de jour en jour. La Garde nationale a également annoncé samedi 18 mai 2024 avoir *"repêché quatre corps"* et *"secouru 52 migrants"* au large de Sfax.

A Cotonou, le ministère des Affaires étrangères du Bénin a fait état dans un communiqué d'un *"naufrage dans la nuit du 16 au 17 mai 2024, au large des côtes tunisiennes, d'une embarcation transportant une cinquantaine de migrants de diverses nationalités y compris béninoise"*. Il n'était pas possible de savoir dans l'immédiat si l'embarcation évoquée par Cotonou était la même que celle mentionnée par les autorités tunisiennes. *"Ce naufrage a occasionné des dizaines de pertes en vies humaines qui sont en cours d'évaluation, à travers des recherches soutenues pour retrouver et identifier les corps des victimes"*, a-t-il ajouté.

Les Tunisiens quittent de plus en plus le pays, en proie à une importante crise économique : la croissance estimée à 1,2% en 2023 (la moitié de 2022) et le chômage des jeunes à 38% sont un des facteurs décisifs de cette immigration massive. Le tour de vis sécuritaire opéré par le président, qui multiplie les arrestations d'opposants et de militants des droits humains, pousse aussi la population à fuir massivement la Tunisie. Les départs depuis la Tunisie connaissent cette année un net rebond. La semaine dernière, les autorités tunisiennes ont signalé une augmentation de 22,5 % de janvier à avril 2024 du nombre d'interceptions de migrants qui voulaient aller en Europe, par rapport à la même période l'an dernier. La Garde nationale a *"intercepté ou secouru"* 21 545 personnes sur les quatre premiers mois de l'année 2024. La situation des Noirs en Tunisie, qui s'est encore aggravée ces dernières semaines, force les exilés à tenter de traverser la Méditerranée. Même ceux qui n'en avaient pas l'intention essayent aujourd'hui de prendre la mer.

Les migrants terrifiés par la vague d'"arrestations générales" visant les Subsahariens

Une nouvelle vague d'arrestations d'ampleur touche les Noirs en Tunisie, principalement dans les villes de Sousse et de Sfax. Dans les cafés, dans la rue, dans les gares, dans les taxis, dans les commerces et même dans les appartements, des Subsahariens sont interpellés partout par des agents en civil ou en uniforme. Les agents de la Garde nationale tunisienne *"vont dans les maisons, cassent les portes, confisquent les passeports, volent tout ce qu'ils trouvent - téléphones, effets personnels, argent... - frappent les gens avec des matraques et les embarquent dans des bus"*. Le phénomène est tel que les migrants le qualifient d'*"arrestations générales"*. Plusieurs témoignages l'atteste. Certains ont été *"raflés"* dans les rues de Sousse la semaine dernière. D'autres au bord de la route qui va de Sfax à El-Amra, où des milliers de migrants vivent dans les champs d'oliviers. Lundi 13 mai 2024, *"quelques personnes ont été interpellées près de là où je me trouve, au km 24, alors qu'elles se rendaient dans un commerce pour aller chercher à manger"*, assure un Guinéen. *"Les policiers les ont fait monter dans des bus"*.

Un Camerounais explique que certains de ses proches ont été arrêtés dans les rues de Sfax lundi 6 mai 2024. Un Ivoirien, raconte qu'un *"frère sans-papiers a été interpellé lundi [6 mai 2024] au petit matin après son travail de gardiennage sur un chantier à Tunis"*. Des policiers ont également fait irruption dans un immeuble du quartier de la Soukra, en banlieue de la capitale tunisienne, occupé par des Noirs. *"Ils ont pris tout le monde. Au poste de police, ils ont relâché les personnes avec des papiers et ils ont gardé les autres"*. Sur les réseaux sociaux, le compte Refugees

in Libya, a publié le 10 mai 2024 une vidéo montrant des policiers s'introduire dans un immeuble pour interpellier des Noirs. Des Subsahariens sont montés sur le toit pour tenter d'échapper à ces rafles.

Les personnes en situation régulière ne sont pas non plus épargnées. Un Congolais, étudiant en commerce à Tunis évoque des contrôles au faciès dans la capitale. *"Un ami s'est fait arrêter par des hommes de la Garde civile la semaine dernière dans la rue. Il a présenté son titre de séjour et il a pu continuer son chemin". "On sent une ambiance différente en ce moment, les agents de la Garde nationale sont de plus en plus visibles"*.

IL est difficile de le savoir où les migrants interpellés sont emmenés, tant il est compliqué d'entrer directement en contact avec eux : la plupart n'ont plus de téléphone, ou, s'ils sont parvenus à le conserver, ils n'ont plus de batterie. Certains ont réussi à joindre des amis juste après leur arrestation. *"Ils nous ont dit qu'ils avaient été envoyés dans le désert"*, signalent les deux Africains. Depuis, ils n'ont plus de leurs nouvelles. Un autre, qui n'arrive pas à joindre ses compagnons d'infortune, pense *"Ils ont sûrement été abandonnés à la frontière avec l'Algérie ou la Libye"*. *"Cela va mettre un peu de temps [avant de parvenir à les joindre] : il faut qu'ils reviennent par leurs propres moyens jusqu'à Sfax et la route est longue"*.

Le nombre de personnes interpellées depuis début mai reste impossible à déterminer, les autorités tunisiennes refusant de communiquer publiquement sur le sujet. Dans un communiqué publié jeudi 16 mai 2024, Amnesty international rappelle que ces *"expulsions collectives"* sont *"illégales et arbitraires, sans procédure régulière ni évaluation de la protection individuelle, en violation flagrante du droit international"*. Les autorités tunisiennes *"doivent immédiatement mettre un terme à ces expulsions et garantir que les droits de tous les réfugiés et migrants, y compris les enfants, soient protégés à tout moment"*, déclare la directrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty international.

Depuis l'été 2023, Une centaine de personnes étaient mortes de soif dans le désert, à la lisière de l'Algérie et de la Libye. Ce genre de méthode n'est pas nouvelle, mais elles ont perduré de manière plus sporadique. Ces derniers jours, tout porte à croire qu'elles se sont accentuées. Elles touchent désormais tous les endroits fréquentés par les Noirs. *"Cela a repris en octobre / novembre mais c'était plus rare. Et c'était surtout centralisé dans les campements situés dans les champs d'oliviers. En ce moment, on entend parler d'arrestations 'sauvages' presque tous les jours"*. D'après plusieurs témoignages, cette nouvelle vague d'interpellations a débuté lundi 6 mai 2024, le jour où le président tunisien convoquait un Conseil de sécurité nationale. L'occasion pour le chef de l'État de prendre une nouvelle fois pour cible les exilés et les ONG qui leur viennent en aide, les qualifiant de *"traîtres"*. *"Ces arrestations sont une façon pour l'État de faire baisser le nombre de migrants présents dans les grandes villes"*, analyse le porte-parole du Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES). *"Cela permet aussi de faire passer un message aux migrants désireux de se rendre dans les municipalités en leur disant : 'Ne venez pas où vous serez interpellé'"*. Cette criminalisation des exilés – et de leurs soutiens – peut même aller plus loin. Mercredi 15 mai 2024, 50 migrants ont écopé de huit mois de prison ferme par le tribunal de Sousse pour entrée et séjour irréguliers dans le pays. Ces condamnations existaient déjà mais elles semblent aujourd'hui prendre de l'ampleur. *"Il y a visiblement une volonté des autorités d'afficher"* ces procès, constate un membre. Le climat délétère qui vise les Noirs provoque la stupeur et la panique chez les migrants. Beaucoup n'osent plus sortir de leur lieu de vie. L'un, pourtant en situation régulière en Tunisie, ne prend plus le risque d'être dehors une fois la nuit tombée, car dit-il, *"le soir, tout le monde est suspect"*. Un autre n'a pas quitté son campement sous les oliviers depuis deux jours, préférant se terroriser plutôt que de *"risquer sa vie"* pour se ravitailler en eau et en nourriture. Un troisième est très inquiet : *"J'ai très peur car je n'ai pas d'argent, ma famille non plus. Si je suis expulsé en Libye et envoyé en prison, je ne pourrai pas payer les gardiens pour ma libération. C'est sûr, je mourrai dans les geôles libyennes"*.

TEMOIGNAGE

« On ne videra pas la mer, mais on fait notre part »

Trois Questions ont été posées à un Prêtre de la Mission de France, qui fut prêtre au travail - Informaticien à la Caisse d'Allocations Familiales - et aussi premier blogueur de la Missions de France. À 75 ans, il reste très engagé dans l'Association d'Entraide aux Migrants de Vernon.

1°) De quand date ton engagement auprès des migrants ?

Je pourrais dire « depuis toujours ! Tout a débuté en 1988. Je venais d'être appelé par l'évêque d'Evreux, Jacques Caillot, à créer une aumônerie dans un lycée professionnel de la ville, quand un jeune béninois est venu me voir, totalement désespéré. Ses papiers n'étaient plus à jour, et il n'avait plus de nouvelles de son dossier depuis des mois. En quelques heures, j'ai réglé le problème. Ce jour-là, ma vocation était née. Il était de religion musulmane, mais il a demandé à être baptisé dans l'Église catholique. Il a d'ailleurs été baptisé par Jacques Caillot ! Quelques années plus tard, il m'a recontacté pour que je baptise sa fille. Cela fait partie de ces histoires incroyables où se conjuguent engagement social et ministère de prêtre. J'en aurais des dizaines à raconter...

2°) Depuis 2014, tu poursuis cette mission d'entraide dans l'association ADEM de Vernon. peux-tu nous dire en quoi consistent ton action et ton rôle ?

Notre association, qui compte aujourd'hui une vingtaine de bénévoles, est accueillie dans les locaux du diocèse et nous y tenons deux permanences par mois. Nous recevons une quinzaine de personnes à chaque permanence, pour des conseils, de l'aide dans les démarches administratives. Nous nous chargeons aussi de les accompagner à leurs rendez-vous - à la préfecture d'Evreux pour les titres de séjours, à l'OFPRA - l'organisme qui étudie les demandes d'asile - à Rouen... Nous avons d'ailleurs progressivement renforcé nos compétences en matière de droit d'asile et notre association est aujourd'hui habilitée à accompagner les demandeurs lors des entretiens. Nous accompagnons ainsi plus de 500 personnes par an !

3°) Ressens-tu les effets du durcissement des politiques migratoires ?

Les lois sont de plus en plus restrictives Et pour les migrants, les situations sont de plus en plus compliquées. Cela nous a conduit à deux choses : tout d'abord renforcer notre formation en matière de droit des étrangers, ce qui me semble un point-clé. Ainsi, pour décortiquer la récente loi de réforme sur l'immigration, nous avons fait inter venir une avocate spécialisée. Par ailleurs, nous avons décidé de créer un groupe de paroles avec une thérapeute, pour pouvoir « gérer » la souffrance que nous devons entendre et porter. C'est une aide très précieuse. On ne pourra pas vider la mer, mais on fait notre part...

<https://missiondefrance.fr/en-mission-5-hospitalite/>

Témoignage d'une Ivoirienne à la rue en France

"J'ai 28 ans aujourd'hui. Je viens d'une petite ville en Côte d'Ivoire. Il y a deux ans, ma famille m'a annoncé qu'elle m'avait trouvé un mari. C'était un inconnu, un homme que je n'avais jamais vu. Il était musulman, comme moi. C'était terrible... J'avais déjà un petit ami, un chrétien. C'était évidemment impensable pour mes parents que je l'épouse. Puis j'ai appris la même semaine qu'ils voulaient m'exciser. J'ai eu très peur. J'ai même eu peur qu'ils me tuent si je persistais dans ma relation avec un non musulman. Alors, une nuit, avec mon compagnon, on a décidé de fuir. J'avais une amie qui vivait au Maroc, dans le sud du pays, elle m'a proposée de m'accueillir. Je ne peux pas tout vous dire, j'ai peur qu'ils me reconnaissent. Mais ce fut le début d'un long périple. J'ai fui avec mon petit ami, et aussi avec ma cousine et son compagnon. Elle est comme une sœur pour moi. Elle également était menacée par un mariage forcé avec un homme qu'elle ne connaissait

pas. Elle aussi avait déjà un petit ami. Elle était désespérée. Nous sommes partis tous les quatre.

Nous avons traversé le Mali, l'Algérie, le Maroc. Le plus dur, ce fut la route du désert, c'était pas facile. Nous n'avions pas beaucoup d'eau, on avait faim et soif. On a mis une semaine à atteindre le Maroc et à se diriger vers la région de Laayoune. Je crois qu'on a payé environ 1 000 euros par personne pour arriver là-bas. À Laayoune, il a fallu qu'on se repose et puis qu'on gagne de l'argent [pour payer la traversée de l'Atlantique vers les Canaries]. L'amie qui nous hébergeait faisait des ménages. Ma cousine et moi, on a fait ça aussi pendant six mois environ. Quand on a eu assez de sous, on a pris la mer. Ce fut dur aussi, mais nous sommes arrivés tous les quatre vivants aux Canaries. Très vite, on a été transférés dans un village espagnol à côté de Séville. On voulait aller en France donc on a fini notre périple en bus. On a passé la frontière entre Irun et Hendaye en bus aussi, les policiers ne nous ont pas arrêtés. On a peut-être eu de la chance, je ne sais pas. Nous sommes arrivés tous les quatre à Paris, à Noël, le 25 décembre 2023. Depuis ce jour-là, nous n'avons jamais dormi à l'abri, même pour une nuit. Nous avons appelé le 115 des centaines de fois, mais il n'y a jamais eu de places pour nous. Cela fait donc cinq mois que nous dormons chaque soir à la rue. Début avril 2024, les deux femmes dormaient sous une bâche, ensemble, avec leurs compagnons. Elles se disaient "épuisées" par la succession de nuits passées à dormir à la rue. En ce moment nous sommes vers Saint-Denis, nous passons les journées à « l'Amicale du nid », mais ils n'ont pas d'hébergement le soir, alors nous passons nos nuits sous un pont, pas loin de la gare.

Aucun d'entre nous n'a déposé une demande d'asile encore. Nous ne savons pas du tout quelle est la procédure à suivre. Il faut envoyer notre histoire à la préfecture, c'est ça ? En fait, je suis très fatiguée, j'aimerais me reposer, avoir un endroit au chaud, reprendre des forces. Ensuite, je pourrai me concentrer sur l'asile".